



« Ça a rendu mon beau-frère fou. Il y a eu des coups sur ma porte, puis des menaces. Et, un jour, il m'a dit qu'il me passerait sur le corps. Qu'il... »

« En restaurant, j'ai écrit force de m'opposer à l'a jamais fait, même si... »

« Ma vie au quotidien... de l'excision. C'est... demande de nous ait... »

« Je souhaiterais que ces vi... impunies, même... prescrites. J'é... une victime... serait pas en... leur est ar... »

« Après la ce... l'une des petites filles... excisées en même temps... que moi est vidée de... son sang, avant que... secours n'arrivent... là que je me suis juré... de ne jamais faire subir... ça à mes filles... »

« C'est... soit de... unique... être... »

Raconter mon histoire m'angoisse beaucoup

agresseurs. En plus, les pédocriminels sont très largement récidivistes.

« C'est... d'un journal et le titre... »

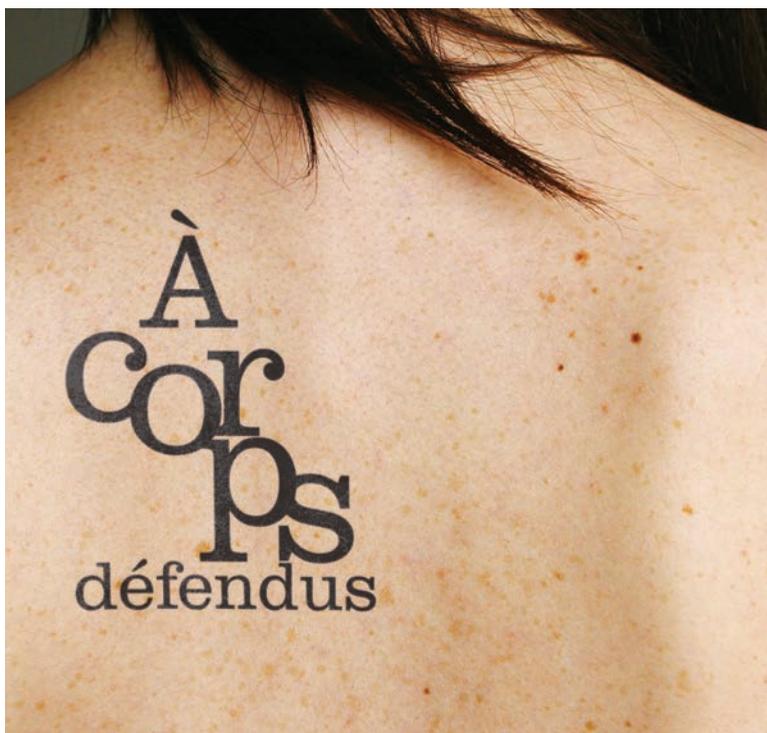
agresseurs, l'imprescriptibilité serait un message très fort. Là, le message de la justice, c'est une quasi impunité.

FEMMES



-
- 04 L'INVITÉ
Blandine Lenoir
 - 08 ACTUALITÉ
 - 14 DOSSIER
 - 26 PERSPECTIVE
Une famille mutilée
 - 27 RÉCIT
Omar al-Bachir
« Nous voulons le voir à La Haye »
 - 30 REPORTAGE
Algérie, Visages du *Hirak*
 - 34 ÉCLAIRAGE
Imam.e
 - 35 REPORTAGE
Grèce, Exarcheia :
un idéal balayé
 - 40 DÉBAT
Les animaux doivent-ils être
des sujets de droit ?
 - 42 CULTURE
Aruanas
La série sentinelle de l'Amazonie
 - 48 AGENDA
 - 50 HISTOIRE
Olympe de Gouges
à l'avant-garde du féminisme

Pour vous abonner
à *La Chronique*,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/la-chronique



DOSSIER FEMMES 14

L'imprescriptibilité protège-t-elle davantage les agresseurs que leurs victimes ? Marie, Suzie, Laurent, Corine, violés dans l'enfance, en sont convaincus. Aujourd'hui, tous se battent pour que les crimes sexuels ne soient plus prescriptibles.



REPORTAGE 30

Algérie, Visages du *Hirak*
Le soulèvement pacifique souffle sa première bougie. Rencontres avec des manifestants.

L'INVITÉ 04

Les enfants de La Creuse

Réalisatrice et scénariste, Blandine Lenoir avait entendu parler de ces 2 000 enfants réunionnais déportés afin de repeupler des régions françaises en plein exode rural. Et elle a écouté l'histoire de Valérie Anderson, porte-parole de la Fédération des *enfants déracinés* d'outre-mer.



PLAIDOYER POUR LES DROITS DES FEMMES

CÉCILE COUDRIOU

Présidente d'Amnesty International France



2020 est une année phare pour le plaidoyer d'Amnesty International en faveur

des droits des femmes, jalonnée de temps forts internationaux. Autant d'occasions d'instaurer un dialogue constructif avec les instances multilatérales et des représentants nationaux. Nous les encouragerons à faire progresser la cause des femmes en mettant en lumière les progrès accomplis mais aussi le chemin à parcourir pour parvenir à une réelle égalité des genres et une protection effective contre de graves violations.

Il y a vingt ans, l'Onu adoptait l'Agenda

« Femmes, Paix et Sécurité », visant à mieux les protéger contre les violences dans les conflits armés et à favoriser leur participation dans la prévention et la résolution de ces conflits. Pourtant, ni en Afghanistan, ni au Yémen, ni en Libye, elles ne sont associées aux négociations de paix. Nous intensifierons donc notre plaidoyer pour promouvoir cet agenda auprès des membres du Conseil de sécurité ainsi qu'au niveau national. Amnesty International France a déjà contribué à l'adoption de deux plans d'action par le gouvernement, pour favoriser la prévention, la protection des femmes en zone de crise et la lutte contre l'impunité. Cette année, nous insisterons sur le fait qu'elles doivent être actrices du changement.

Amnesty International bénéficie d'un statut consultatif aux Nations unies. Ainsi, avant

chaque session de la Commission de la condition de la femme (CSW) à New York, notre section est invitée par plusieurs ministères à participer aux réunions préparatoires. Cette année, nous mettrons en avant la nécessité de mieux protéger les défenseuses des droits humains, cibles de menaces liées au genre, d'intégrer davantage les questions LGBT, celles de l'environnement, du climat, et enfin de défendre les droits sexuels et reproductifs, parfois en recul, comme l'accès à l'avortement.

Enfin, la communauté internationale célèbre les 25 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, référence majeure en matière d'égalité des genres. Dans un contexte où blocages politiques et attaques contre les droits des femmes se répètent au sein des instances multilatérales, ce 25^e anniversaire prendra une forme inédite : un Forum Génération Égalité porté par la France, le Mexique et Onu-Femmes. Y seront conviés une cinquantaine d'États, des acteurs du secteur privé et des représentants de la société civile, tous désireux d'aller de l'avant sur la base d'engagements précis en faveur de l'autonomisation des femmes. Une configuration idéale pour qu'Amnesty International fasse entendre son plaidoyer. Comme l'a dit António Guterres, Secrétaire général de l'Onu : « *Lorsque nous excluons les femmes, tout le monde en paye le prix. Quand nous incluons les femmes, c'est le monde entier qui gagne* ».



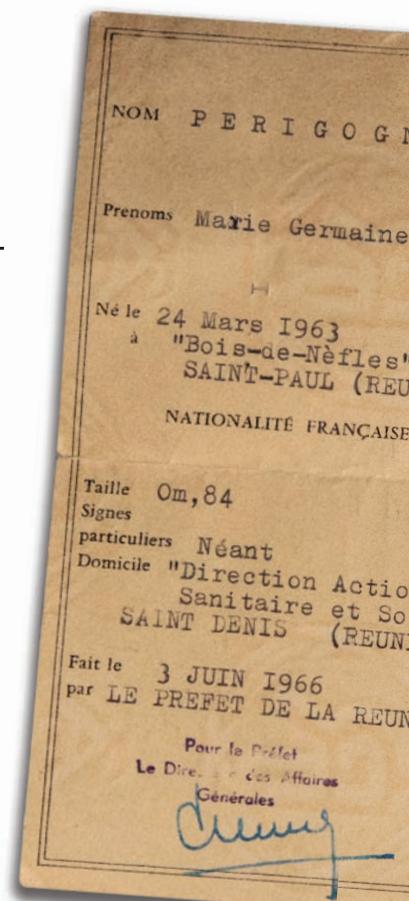
Chaque mois, un artiste s'empare d'une histoire qui lui tient à cœur. Avec son regard, sa sensibilité, il nous livre un récit et quelques objets. Actrice, réalisatrice et scénariste, Blandine Lenoir avait entendu parler d'une sombre page de l'histoire française : plus de 2 000 enfants réunionnais déportés dans l'hexagone afin de repeupler des régions victimes de l'exode rural. Blandine Lenoir a voulu rencontrer Valérie Andanson, porte-parole de la Fédération des enfants déracinés d'outre-mer. Et elle a recueilli son histoire.

L'INVITÉ

Blandine Lenoir

Actrice, réalisatrice et scénariste

Photos: Lola Ledoux



¹ Dans les années 1960, Valérie a 3 ans, et vit dans une grande misère à La Réunion avec ses cinq frères et sœurs : bien que département français depuis peu, l'île végète dans un sous-développement colonial. Une assistante sociale les visite, propose d'emmener les enfants pour leur donner une bonne éducation et leur apprendre un grand métier comme docteur ou avocat.

⁵ Bien sûr, ils reviendront pour les vacances. La mère de Valérie signe de son pouce l'autorisation du drame. On ne dit rien à Valérie, parce qu'on ne parle pas aux enfants. On la conduit à la pouponnière avec d'autres enfants comme elle, ensuite dans un avion. Elle a peur, elle ne comprend pas ce qui lui arrive. Un bus encore, et puis Guéret dans La Creuse, un foyer, puis on la sépare de ses frères et sœurs, et on la place dans une famille d'accueil maltraitante. Elle y restera jusqu'à ses 7 ans, ne gardant pour souvenir que la table sous laquelle elle allait se réfugier, terrorisée par la violence de l'homme de la maison.

Valérie dit «*j'étais une petite fille qui n'existait pas*». Quand elle a 7 ans, on lui présente un couple et on dit «*voici tes parents*». Ils sont Blancs, elle pose des questions, mais on ne répond pas. Elle grandit avec des adultes aimants, mais à l'école, dans une région où il y a si peu de Noirs, elle subit le racisme au quotidien. Chez le coiffeur, on tire sur ses cheveux pour faire disparaître sa créolité.

¹⁵ À 16 ans, par hasard, elle découvre un dossier qui raconte son histoire, et donne enfin une réponse à toutes ces questions qui l'empêchaient de se construire. Elle apprend que ses papiers sont faux, elle n'est pas née dans La Creuse. Elle apprend qu'elle croisait dans la ville ses frères et sœurs sans savoir qui ils étaient. Elle découvre qu'elle n'est pas seule, qu'entre 1962 et 1984, 2015 enfants de La Réunion ont été arrachés à leurs familles; 215 d'entre eux ont été envoyés dans La Creuse à Guéret, des bébés de quelques mois et des enfants jusqu'à 16 ans. Si les plus jeunes ont été adoptés, les plus grands furent envoyés dans des fermes, corvéables à merci, travaillant seize heures par jour, malnutris, frappés, esclaves modernes maltraités, souvent violés, privés de toute éducation et mis à la rue à leur majorité.

Un certain nombre de ces enfants «volés» à leurs familles et à leur île se retrouvent, se rencontrent et constituent un groupe, un peuple qu'on appelle «les enfants de La Creuse». Avec une détermination extraordinaire, ils s'organisent et parcourent le monde pour donner à connaître leur histoire, pour qu'elle devienne la nôtre. Émissions de télévision, documentaires, radios, articles, films, pièces de théâtre, romans... Il faut raconter. Faire reculer le silence. Affronter l'horreur, briser le tabou. Partout, ils retracent leurs parcours faits de maltraitements, de viols, de traumatismes de la séparation, de silence et de mensonges, d'absence d'amour, de négation de l'identité. Valérie

me montre un symbole violent du drame de sa vie : deux papiers d'identité totalement différents, sur l'un, elle s'appelle Valérie Andanson, sur l'autre Marie-Germaine. C'est bien l'État qui a transformé son identité. Je suis très émue quand elle me montre son certificat de naissance récupéré après trente ans de recherches...

Nombreux sont ces adultes qui retrouvent leurs larmes d'enfant à l'évocation de la séparation d'avec



“ On considère
alors les enfants
comme des objets,
on les prend là où
il y en a trop,
on en met là où
il n’y en a pas assez.
C’est simple,
mathématique. ”

leurs parents et leurs fratries. Le traumatisme est encore vivant, comme me l’explique Marion Feldman¹, professeure de psychopathologie à l’université Paris Nanterre. Psychologue clinicienne, experte des effets des ruptures des liens de filiation et d’affiliation chez l’enfant, elle soutient ces jeunes «*exilés de l’intérieur*». Pour grandir, un enfant a besoin «*d’un sentiment continu d’exister*», alors s’il y a rupture, il y a chaos. Ceux que l’on a pris, sans explication, se sont retrouvés comme «*suspendus*», terriblement insécurisés, humiliés, maltraités. En écoutant Valérie, combative, la voix pleine d’émotion, on ne peut s’empêcher de s’identifier à eux, à l’injustice qui les a frappés, à la terreur d’être séparés de leurs proches. On ne peut s’empêcher de s’identifier aux parents, manipulés, méprisés, sans nouvelles, et dévorés par la culpabilité, l’inquiétude.

Et puis le silence autour de leur histoire a fini d’achever le travail traumatique : ces enfants ont été coupés de leur histoire familiale, de leur île, de leur culture créole. Et cette désaffiliation des origines a engendré une faille narcissique primaire. Comme le souligne Marion Feldman, l’abandon a rendu chaque étape de la vie de ces ex-enfants très difficile : adolescent, parent, grand-parent, les mêmes questions reviennent – qui suis-je ? À qui puis-je m’identifier ?

Le bilan est lourd. Toutes les victimes ont des existences nourries de dépressions, de troubles de l’attachement, de maladies psychiatriques, d’alcoolisme, de violence. Beaucoup de suicides aussi. Si Valérie par exemple, a eu une belle carrière dans l’administration et trois enfants, et affirme «*je m’en suis sortie*», elle ne manque pas de raconter ses soucis de santé récurrents et son instabilité permanente.

Les ex-enfants de La Réunion tentent de se reconstruire. Certains y sont retournés, à la rencontre de leur histoire familiale. Pour les familles brisées, c’est affronter une immense culpabilité de n’avoir pu protéger leurs enfants. Ces retrouvailles sont déchirantes, mais elles permettent de reconstruire une histoire apaisée, une identité à transmettre aux enfants et aux petits-enfants. «*Moins on en dit, plus on transmet*», dit-on, alors arrêtons là les dégâts, cessons de transmettre le traumatisme, il nous faut raconter ce que l’État a fait.

Il faut raconter cette politique post-coloniale obsédée par la démographie : les campagnes françaises se désertifient, et La Réunion fait face à une population croissante qui vit dans une extrême pauvreté. On considère alors les enfants comme des objets, on les prend là où il y en a trop, on en met là où il n’y en a pas assez. C’est simple, mathématique. On ignore le lien affectif à leur famille, le déchirement. On prend souvent les plus grands pour les mettre au travail sans salaire, les privant d’éducation. Et quand les parents, inquiets de ne pas avoir de nouvelles viennent les réclamer, on leur répond qu’ils sont partis, que c’est fini, et qu’ils n’ont pas intérêt à contester l’autorité de l’État. Fin de non-recevoir. Comment ne pas voir les relents d’une époque coloniale et esclavagiste où l’homme Blanc dispose de l’homme Noir selon sa bonne volonté ? Comment ne pas voir la déshumanisation des enfants ?

Il faut raconter la violence institutionnelle qui, sous la pression de Michel Debré et d’une politique du chiffre menée par la Ddass

1 – *Histoires secrètes. Les enfants juifs et l’Assistance publique*. In press, Paris.

LIVRET
de
FAMILLE

NOM :

LAVARD

Sa maman biologique à droite
et ses parents adoptifs



de La Réunion, organise la séparation des familles, et fait de l'enfant un objet politique. Leur seul tort? Être pauvres. Mais l'illettrisme, le chômage, la pauvreté ne sont que les effets d'une politique esclavagiste et colonisatrice, raciste et méprisante.

95 Valérie et son peuple d'ex-enfants exilés démarrent un combat politique et réclament une reconnaissance de leur histoire. Il s'agit de commémorer, de donner à savoir, d'apprendre des erreurs commises. Le 18 février 2014, une résolution mémorielle reconnaissant la responsabilité de la France est adoptée à l'Assemblée nationale, sous les applaudissements des députés. Puis le président Macron assume «*la faute morale*» de l'État et encourage l'administration à aider
100 les ex-mineurs réunionnais dans leurs démarches de recherches. Voilà. Merci. À bientôt. Une «*faute*»? L'État vole des enfants en les instrumentalisant comme des objets au nom d'une politique migratoire, falsifie des documents, ment aux parents en leur faisant croire qu'ils verront leurs enfants pendant les vacances, fait signer des actes d'adoption alors qu'il n'existe que peu d'actes d'abandon, et nous parlons d'une «*faute*»? L'institution condamne des familles, en les
105 jugeant incapables d'élever leurs petits, et au lieu de les aider, vole les enfants pour les «*civiliser*», tente d'effacer leur créolité en gommant leurs origines, les condamne en les maltraitant, les violant, en les dirigeant, avec un profond mépris, vers des métiers de service, et nous parlons de «*FAUTE*»?

Les mots sont importants.

110 L'État doit demander pardon, et nous devons parler de CRIME.
«*Liberté, égalité, fraternité*», ici l'institution a fait exactement l'inverse de notre «*slogan publicitaire*». Elle doit prendre ses responsabilités, demander pardon, reconnaître ses victimes et les soutenir dans leur combat. Au contraire, encore aujourd'hui, chacun de ces enfants devenu adulte doit se battre pour accéder à son dossier... «*Les enfants de La Creuse*» veulent un soutien
115 concret, la création d'un «*centre de ressources*» qui pourrait centraliser toutes les demandes des victimes et leurs descendants en quête d'aide juridique, psychologique ou administrative. Ils veulent un lieu de commémoration, une journée, ils voudraient que leur histoire devienne tout à fait la nôtre en étant dans les livres d'histoire à l'école. Se taire, c'est comme innocenter le pays.

Blandine Lenoir

Aurore, avec Agnès Jaoui, 2016

Zouzou, avec Olivier Broche et Laure Calamy, 2014

ACTUALITÉS



LE MOT DE LA RÉDACTRICE Les 400 coups

« Amnesty International a fourni à maintes occasions des informations détaillées sur la pratique de l'internement forcé de citoyens soviétiques dans des hôpitaux psychiatriques... » Voilà comment, il y a plus de quarante ans, commençait une enquête fouillée portant sur des intellectuels, des opposants abusivement internés, au temps de l'URSS. Un article paru en octobre 1978, dans la toute jeune *Chronique*. Si le magazine ne faisait que 16 pages, la plupart réservées aux communiqués et rapports, imprimé en noir et blanc avec peu de photos, déjà, l'ADN d'Amnesty coulait dans ses lignes, s'encastrait dans ses mots. Son rôle : attirer l'attention des lecteurs, et à travers eux, du public, sur le sort des oubliés, ces hommes et ces femmes emprisonnés pour leurs opinions, leurs races, ou leurs religions. Ce 400^e numéro est à l'image de l'organisation, *La Chronique* a grandi avec elle, s'est emparée d'autres combats, ceux de son temps, parfois même ceux de demain, invitant des chercheurs, des journalistes, des artistes, des militants à réfléchir. Le mensuel d'Amnesty International France est ainsi devenu une référence de sérieux, d'indépendance, ô combien précieuse par les temps qui courent.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



Les militants d'Amnesty international de Cherbourg et de Caen se sont mobilisés - avec d'autres organisations - pour alerter sur la venue du cargo saoudien le *Bahri Yanbu*, prévue le 6 février. Cherbourg, le 5/02/20. © Pierre Delval

CAMPAGNE ARMES

Escale de la honte

Malgré la mobilisation d'Amnesty International France et d'organisations de la société civile (syndicats et ONG), mais aussi d'élus, le navire saoudien *Bahri Yanbu* a finalement fait escale dans le port civil de Cherbourg, le 6 février, alors qu'il était déjà chargé d'armes à destination de l'Arabie saoudite. Dans la nuit du 6 au 7 février, le cargo a procédé à son chargement, qu'Amnesty International suspecte être du matériel militaire, avant de reprendre la mer pour une escale imprévue au port de Bilbao en Espagne où il aurait également embarqué des armes dans la nuit du 10 au 11 février. « *L'exemple du Bahri Yanbu est emblématique, selon Aymeric Elluin, chargé de plaider pour Armes à Amnesty International France, en laissant accoster ce navire de la honte dans le port de Cherbourg, la France a fait délibérément le choix de ne pas respecter ses engagements internationaux. D'une part, en permettant son transit, et d'autre part, parce qu'il y a un risque extrêmement fort que ce bateau ait chargé des équipements militaires français à destination de l'Arabie saoudite, et qu'ils soient utilisés pour commettre des crimes de guerre dans le conflit en cours au Yémen.* » - J. D.

A L E R T E

ISRAËL/PALESTINE/USA

BLANC-SEING

POUR
L'ANNEXION

Le plan présenté par le président américain pour instaurer la paix entre Palestiniens et Israéliens prétend favoriser la création de deux États.

En réalité, piétinant le droit international, il finalise le dépeçage de la Palestine et entérine la colonisation.

JOURNALISTE
JEAN STERN

déséquilibré. Il exige de nombreuses concessions de la part des Palestiniens – empêchés d'intenter des recours – sur un calendrier de quatre ans, alors qu'il pourrait être aussitôt mis en œuvre côté israélien. Il n'y avait aucun Palestinien à Washington pour sa présentation le 28 janvier

dernier. On est loin de la signature des accords d'Oslo à Washington, le 13 septembre 1993, par Yitzhak Rabin, Yasser Arafat et Bill Clinton, alors président des États-Unis. Ces accords, que la droite israélienne n'a cessé de torpiller, représentaient de véritables avancées pour la paix.

Le plan de Trump n'est qu'un certificat de bonne conduite décerné aux colons israéliens. Avec un gros clin d'œil à la droite évangéliste américaine, qui vote Trump et soutient Israël et la colonisation. Après la présentation du plan à Washington, Benjamin Netanyahu a d'ailleurs fait une tournée des églises évangélistes américaines...

Pour Amnesty International, ce « *désolant ensemble de propositions* » bafoue le droit international. « *Une paix juste et durable nécessite un plan accordant la priorité aux droits humains des Palestiniens et des Israéliens, et doit comprendre la justice et des réparations pour les victimes de crimes de guerre et d'autres graves violations. Ce plan ne remplit aucune de ces conditions fondamentales* », estime Philip Luther, directeur Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty. Certes la messe n'est pas dite, mais la faiblesse des réactions internationales – notamment en Europe – et la complicité de nombreux pays arabes laissent augurer des jours difficiles pour les Palestiniens. – J. S.

Parler d'un plan Trump est une erreur de langage. Il serait plus juste de dire plan israélo-américain. D'une part, il a été élaboré par deux diplomates, l'ambassadeur israélien à Washington, Ron Dermer, et son homologue américain à Jérusalem, David Friedman. L'un et l'autre viennent de la droite dure. Ils n'ont pas eu grand peine à convaincre Donald Trump et Benjamin Netanyahu, pour la plus grande satisfaction de ce dernier, à quelques semaines d'un troisième round électoral à l'issue incertaine pour un Premier ministre israélien désormais mis en examen. Réponse des urnes ce 2 mars.

D'autre part, ce plan, qualifié « *d'accord du siècle* » par le président Trump, est un cadeau sans précédent pour les colons, car il étend l'annexion d'une grande partie des Territoires palestiniens occupés.

Un système complexe de viaducs et de tunnels permettrait de circuler entre les colonies et les lambeaux de Cisjordanie.

Par ailleurs, un tunnel routier et ferroviaire pourrait relier Gaza au sud de la Cisjordanie. Ces dispositifs consacrent également la souveraineté israélienne sur la vallée du Jourdain et ses terres agricoles, privant au passage la Palestine de son unique frontière avec la Jordanie, sur le Pont Allenby et de son accès à l'eau. Ce plan est, en outre, totalement

BIG BROTHER

NÉPAL

MUSELÉS D'UN CLIC

Quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse de la rage. Au Népal, un projet de loi sur les technologies de l'information interdit de « railler », « tromper », « démotiver » et « rabaisser ». Des dispositions vagues et d'une portée excessivement large destinées à restreindre indûment le droit à la liberté d'expression. Si un utilisateur se permet de poster un commentaire, voire même d'écrire un mail jugé « contraire à l'unité nationale » ou « au respect de soi », il risque une peine d'emprisonnement de cinq ans et une amende d'1,5 million de roupies (près de 2000 euros). L'article 115 prévoit aussi la création d'un « tribunal des technologies de l'information », tribunal des flagrants délires ?

RUSSIE

AVANCEZ MAQUILLÉS !

À Moscou, une campagne diffusée sur le service de messagerie instantanée Telegram encourage les citoyens à protéger leur vie privée. Nommée « Sledui » (suivre), elle donne aux internautes des idées de maquillage pour contourner le système de reconnaissance faciale déployé dans la ville. Elle suggère des motifs colorés, originaux, à peindre sur son visage, symboles de mécontentement envers une technologie jugée intrusive et opaque. Depuis 2017, la reconnaissance faciale est utilisée à Moscou par les services de police pour traquer les criminels. Les citoyens y voient un moyen de récolter leurs données et de les surveiller.

NOS DROITS À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



JOURNALISTE
AUDREY CHABAL

FRANCE

Fichage à la Fnaim

Bientôt tous fichés ? La Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) a présenté fin janvier son projet de créer un fichier, d'ici 2021, des locataires mauvais payeurs. Consultable par les professionnels du secteur uniquement, cette liste aura pour objectif « d'instaurer une présomption de confiance à l'égard des locataires », a déclaré Jean-Marc Torrollion. Face au tollé, le président de la Fnaim a répliqué dans une tribune publiée dans *Les Échos*. Il y précise que seuls les impayés de plus de trois mois seront répertoriés et effacés dès paiement du loyer. Autre clarification, les ménages relevant de la commission de surendettement n'apparaîtront pas sur la liste. Jean-Marc Torrollion ajoute que pour consulter ce fichier il faut faire preuve d'une « neutralité et d'une distance dont les particuliers ne sont pas toujours capables ». Reste à savoir si les professionnels le seront.

WIKILEAKS

Haute trahison

L'histoire est digne d'un polar à l'époque la guerre froide. Elle s'est pourtant déroulée à Londres, au sein de l'ambassade d'Équateur, où le fondateur de WikiLeaks avait trouvé refuge entre 2012 et 2019. Les employés d'UC Global, l'entreprise chargée de la sécurité de Julian Assange par l'ambassade, ont installé des caméras de vidéosurveillance, non pour le protéger mais bel et bien pour l'espionner. En 2017, David Morales, le directeur d'UC Global, a été mis en examen. Trois autres personnes viennent de comparaître en qualité de témoins protégés. Selon ces derniers, le directeur aurait ordonné à ses collaborateurs de remplacer les caméras de vidéosurveillance par des modèles enregistrant le son. Toutes les conversations de Julian Assange étaient donc écoutées, notamment celles avec ses avocats. Les informations récoltées auraient ainsi été transmises aux services de renseignement américains. Durant ses rendez-vous avec ses avocats, il préparait sa défense alors que les États-Unis réclament son extradition. L'Australien risque 175 ans de prison pour avoir divulgué, via son organisation WikiLeaks, des informations classifiées telles que la pratique de la torture à Guantánamo, une bavure de l'armée américaine à Bagdad ou encore la mise en ligne de 250 000 câbles dévoilant la stratégie diplomatique américaine.

B R È V E S

**ASIE**

Une génération se lève

En Inde, à Taïwan, ou à Hong- Kong, les jeunes sont plus que jamais en première ligne pour défendre les libertés fondamentales. Une nouvelle génération de militants et de militantes saluée par Amnesty International à l'occasion de la publication de son rapport annuel sur la situation des droits humains dans la région Asie-Pacifique. Une jeunesse qui monte au front, au risque d'essuyer des coups, d'être arrêtée, enfermée et torturée, mais qui, parfois, parvient à faire plier les autorités. Comme à Hong Kong où, après des mois de manifestations, le gouvernement a retiré son projet de loi sur l'extradition, ou encore comme au Brunei où le pouvoir a fini par faire marche arrière quant à l'application de lois rendant l'adultère passible de lapidation. « *En 2019, en Asie, les personnes qui manifestaient ont été blessées, mais pas brisées. Elles ont été muselées, mais pas réduites au silence* », a déclaré Nicholas Bequelin, directeur régional pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est à Amnesty International. - V. R.

PÉROU

Changement de cap

Lima tourne le dos à sa tradition de solidarité envers les Vénézuéliens fuyant la crise profonde dans laquelle est enlisé leur pays. Le Pérou, qui accueille plus de 800 000 personnes originaires du Venezuela, a adopté, depuis juin 2019, une série de nouvelles mesures visant à restreindre leur arrivée sur son territoire. Cette politique de refoulement concerne également les mineurs non accompagnés et les personnes âgées. - A. C.

ARABIE SAOUDITE

Un tribunal scélérat

Le tribunal spécial créé en octobre 2008 pour juger les affaires de terrorisme est, en fait, systématiquement utilisé pour réduire au silence les opposants, et les femmes. Dans un nouveau rapport *Réduire les voix critiques au silence. Des procès politisés devant le Tribunal pénal spécial en Arabie Saoudite*, Amnesty International a recensé 95 personnes, jugées, condamnées ou en attente de procès entre 2011 et 2019 devant ce tribunal. Parmi elles, au moins 11 sont en procès pour avoir exercé pacifiquement leurs libertés d'expression et d'association, 52 purgent des peines de cinq à trente ans ; 28 Saoudiens chiites ont été exécutés depuis 2016, la plupart condamnés par ce tribunal. Les procès sont d'une iniquité flagrante. « *Si le roi et le prince héritier veulent montrer qu'ils prennent au sérieux les réformes, ils doivent commencer par libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion et instaurer un moratoire sur la peine de mort* », affirme Heba Morayef, directrice Moyen-Orient, Afrique de nord à Amnesty International. - J. D.

LE CHIFFRE

34 000

C'EST LE NOMBRE D'AFGHANS TUÉS EN 2019.

La plupart étaient des enfants, des adolescents, victimes des opérations menées par les forces progouvernementales ou par les talibans. À ce jour, l'Afghanistan est le conflit le plus meurtrier dans le monde pour les mineurs.

CHAQUE LETTRE COMPTE... ÉCRIVEZ POUR DES PERSONNES EN DANGER

PAGES RÉALISÉES PAR

Josette Debord

ÉGYPTE

Mahienour el Masry,
Alaa Abdel Fattah
et Mohamed el Baqer



Monsieur le Procureur général,

Le 22 septembre 2019, des hommes en civil ont arrêté Mahienour el Masry, avocate spécialiste des droits humains, devant le bâtiment des services du procureur général de la sûreté de l'État, au Caire. Ils l'ont fait monter à bord d'une fourgonnette. L'avocate suivait l'enquête sur les personnes arrêtées suite aux manifestations des 20 et 21 septembre dernier. Un procureur l'a informée de son inculpation pour « assistance à un groupe terroriste », « diffusion de fausses nouvelles » et « utilisation d'un réseau social pour diffuser de fausses rumeurs ». Son placement en détention a été ordonné en attendant les résultats de l'enquête.

Le 29 septembre 2019, Alaa Abdel Fattah n'est pas ressorti du poste de police de Dokki, au Caire, où il passait douze heures chaque nuit, dans le cadre de sa liberté conditionnelle. La police a signalé à sa mère qu'il avait été emmené par des fonctionnaires de l'Agence de sécurité nationale auprès des services du procureur général de la sûreté de l'État. Le même jour, Mohamed el Baqer, l'un de ses avocats, a été arrêté alors qu'il se présentait pour l'assister. Les deux hommes ont été placés en détention provisoire dans l'attente des résultats de l'enquête pour « appartenance à une organisation illégale », « réception de fonds en provenance de l'étranger », « diffusion de fausses nouvelles » et « utilisation abusive des réseaux sociaux ». Les policiers leur ont bandé les yeux sur le chemin de la prison, ils ont frappé et roué de coups de pied Alaa Abdel Fattah et insulté Mohamed el Baqer. À son arrivée dans le centre de détention, Alaa Abdel Fattah a dû se dévêtir, puis plusieurs policiers l'ont agressé. Les effets personnels des deux hommes, y compris leurs vêtements, ont été confisqués. Un membre de l'Agence de sécurité nationale a indiqué à Alaa Abdel Fattah qu'il serait torturé s'il signalait au procureur les actes de torture subis.

Mahienour el Masry, Alaa Abdel Fattah et Mohamed el Baqer sont détenus uniquement en raison de leur travail en faveur des droits humains et de leur militantisme politique. Leur détention porte atteinte à leur droit à la liberté d'expression. En tant que membre, sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande leur libération immédiate et sans condition ; de veiller à ce qu'ils puissent s'entretenir avec un avocat et avec leur famille et qu'ils soient protégés contre la torture et d'autres mauvais traitements ; qu'une enquête soit ouverte sur les actes de torture infligés à Alaa Abdel Fattah et de traduire les responsables présumés en justice.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de toute ma considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Hamada al Sawi, Procureur général
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo, Égypte
Fax : 00202 2577 4716

Copie à envoyer à

Ambassade d'Égypte
Ehab Ahmed Badawy
56, avenue d'Iéna
75116 Paris
Fax : 01 47 23 06 43
E-mail : paris_emb@mfa.gov.eg

VIETNAM

Trần Thị Nga



Monsieur le Premier ministre,

La défenseure des droits humains Trần Thị Nga, surnommée « Thúy Nga », a été arrêtée, accusée de « propagande contre l'État » en janvier 2017, après avoir participé à des manifestations pacifiques, suite à la catastrophe écologique de Formosa en 2016.

Le 25 juillet 2017, le tribunal de Hà Nam (province du Nord) l'a condamnée à neuf ans d'emprisonnement et cinq ans d'assignation à domicile. Trần Thị Nga est une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé son droit d'expression. Elle doit donc être libérée immédiatement et sans condition. En mai 2014, des voyous, partisans du gouvernement, lui avaient cassé un bras et une jambe. Puis, en août 2015, des policiers l'avaient traînée à l'extérieur d'un bus avant de la frapper.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande sa libération immédiate et inconditionnelle, de veiller à ce qu'elle soit traitée avec humanité, que ses droits fondamentaux soient pleinement respectés et protégés. Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Nguyễn Xuân Phúc, Premier ministre
Prime Minister's Office
16 Le Hong Phong Street,
Ba Dinh District, Hà Nội, Việt Nam
E-Mail : Ngoiiphatngonchinhphu@chinhphu.vn,
Thongtinchinhphu@chinhphu.vn

Copie à envoyer à

Ministre de la Sécurité publique
44 Yết Kiêu St.
Hoàn Kiếm District
Hà Nội, Việt Nam
E-mail : ttll.mfa@mofa.gov.vn

Ambassade du Vietnam
Ambassadeur NGuyen Thiep
61, rue de Miromesnil
75008 Paris

C'EST GRÂCE À VOUS

FRANCE

Camille Halut relaxée



Observatrice des libertés publiques pour la Ligue des droits de l'homme (LDH), poursuivie pour « rébellion contre les forces de l'ordre », lors d'une manifestation de gilets jaunes, Camille Halut a été relaxée par le tribunal correctionnel de Montpellier, le

16 janvier. Cette étudiante de 26 ans, harcelée par la police, a reçu le soutien de plus de 77 000 personnes mobilisées dans le cadre de notre opération annuelle « 10 jours pour signer », organisée en décembre.

FRANCE

Des villes attaquent Total

C'est une première en France : 14 collectivités territoriales, dont Grenoble, et cinq associations assignent Total au tribunal judiciaire de Nanterre. Elles reprochent au groupe pétrolier son inaction dans la lutte contre le changement climatique et son manque d'engagement pour respecter l'Accord de Paris sur le climat. À l'instar de procédures menées aux États-Unis contre Exxon et aux Pays-Bas contre Shell, les plaignants entendent initier cette action judiciaire inédite contre le principal pollueur de l'hexagone.

ASILE

Le statut de réfugié climatique reconnu

Les victimes du réchauffement climatique méritent d'être considérées comme des réfugiés climatiques, estime le Comité des droits de l'homme de l'Onu. Cette instance statuait, le 1^{er} janvier, sur le cas d'un demandeur d'asile d'un État de l'océan Pacifique. Ioane Teitiota, originaire des îles Kiribati s'était trouvé confronté à des pénuries d'eau potable et des conflits fonciers dus à la crise climatique. Il avait assigné le gouvernement néo-zélandais devant le Comité des droits de l'homme de l'Onu en février 2016 parce que les autorités l'avaient débouté de la demande d'asile déposée en tant que « réfugié climatique ». Le Comité a reconnu que le changement du climat représentait une grave menace pour le droit à la vie et qu'on devait en tenir compte lors de l'examen des recours contestant une ordonnance d'expulsion.

À Corps DOSSIER ps défendus

L'imprescriptibilité protège-t-elle davantage les agresseurs que leurs victimes ? Marie, Suzie, Laurent, Corine, victimes de viols dans l'enfance, en sont convaincus. Aujourd'hui, tous se battent pour que les crimes sexuels ne soient plus prescriptibles.

Par Sophie Boutboul

Photos : Lola Ledoux, AFP, Adobe Stock



Dans son livre *Le Consentement*, Vanessa Springora raconte les actes pédocriminels commis par l'écrivain Gabriel Matzneff alors qu'elle avait 14 ans et lui 50. Bien que les faits soient prescrits, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour viols sur mineure le 3 janvier dernier. À moins que des victimes de tels actes non-prescrits soient retrouvées, cette enquête ne devrait pas occasionner de procès. Là est la question : faudrait-il rendre les crimes sexuels imprescriptibles ?

En France, la prescription est un principe qui a été inscrit dans le code d'instruction criminelle de 1808, sous Napoléon. Après un certain délai, l'auteur d'une infraction ne peut plus être poursuivi. L'imprescriptibilité des crimes sexuels reviendrait à pouvoir intenter des actions en justice sans limite dans le temps. La loi du 3 août 2018 a allongé le délai de prescription pour les crimes sexuels sur mineurs de vingt à trente ans. Il est désormais possible de porter plainte jusqu'à l'âge de 48 ans – le délai commençant à la majorité de la victime. Reste que cette loi n'étant pas rétroactive, les victimes d'hier n'auront pas droit à la justice, quelles que soient leurs démarches, quelle que soit la crédibilité de leur témoignage, voire les preuves qu'elles peuvent encore fournir.

Corine, aujourd'hui âgée de 54 ans, est l'une de ces victimes dont le viol restera sans doute impuni car prescrit. En connaissance de cause, fin 2019, elle écrit au procureur de sa ville pour signaler les viols répétés qu'elle a subis par un ami de sa famille entre ses 12 et 15 ans. Viols qui ont entraîné une grossesse et un avortement. *« Je ne pense pas avoir été la seule victime de ce monsieur, a-t-elle assuré au procureur. Lors d'un groupe de parole, il y a deux ans, j'ai fait la connaissance d'une femme victime d'agressions sexuelles par lui, lorsqu'il était conseiller principal d'éducation au lycée Y. (...) Je souhaiterais que ces violences subies ne restent pas impunies, même si je sais que, pour moi, celles-ci sont prescrites. J'espère que mon témoignage servira pour une victime de ce pédocriminel dont la prescription ne serait pas engagée »*. Elle a depuis reçu une réponse de classement du parquet... à cause de la prescription des faits.

LA DISSOCIATION TRAUMATIQUE

Plusieurs associations se battent pour que les crimes sexuels soient imprescriptibles, comme celle de la psychiatre Muriel Salmona, « Mémoire traumatique et victimologie ». Cette médecin est l'auteurice d'un *Manifeste pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs et majeurs*, signé par 25 associations et ONG en 2016. Selon elle : « *Il faut beaucoup de temps aux victimes avant de réaliser ce qui leur est arrivé, de retrouver la mémoire, de ne plus être écrasées par la peur, la culpabilité et la honte, de ne plus être terrassées par le traumatisme, et de pouvoir avoir la force de parler et de porter plainte. Pour d'innombrables victimes, quand elles sont enfin en état de le faire, il est trop tard, la prescription les en empêche* ». Ce laps de temps entre l'agression, le traumatisme et la réaction s'explique physiologiquement. Le Dr Salmona explique que se produit « *une atteinte au circuit neurobiologique. Le cerveau disjoncte pour se protéger. Cela crée une dissociation traumatique. Les personnes s'isolent ou sont anesthésiées et ont des conduites à risques. Il peut aussi y avoir une déconnexion du circuit de la mémoire susceptible d'engendrer une amnésie traumatique : un oubli partiel ou total des faits* ».

Entre l'agression de Corine et le moment où elle a pu la verbaliser, quarante ans ont passé, au cours desquels elle a souffert de dépression chronique et fait plusieurs tentatives de suicide... « *Ma vie au quotidien est une blessure béante, qui n'arrive pas à se refermer, car cet individu fait encore partie de ma vie. Ce qui me manque, c'est d'être reconnue victime et entendue au moins une fois. Ce type a été d'une barbarie ! Mes parents ne m'ont jamais crue. Aujourd'hui, je survis* ».

Parfois les victimes ne sont tout simplement pas en mesure de se protéger et, encore moins, de porter plainte : « *Les enfants en situation de handicap sont cinq fois plus vulnérables aux violences sexuelles que ceux sans handicap*, alerte Marie Rabatel, présidente de l'Association francophone de femmes autistes. *Trop souvent les comportements découlant du trauma seront mis, à tort, sur le dos du handicap* ». Ce qui peut alors allonger le temps d'identification des violences sexuelles.

Marie a été victime de viols à 12 ans, mais ne s'est remémoré les faits qu'à 37 ans : « *J'ai alors cru que mon intérieur allait exploser. C'était comme un véritable tsunami sensoriel où odeurs, sons, douleurs*

m'engloutissaient. J'ai perdu 30 kg en six mois. Sur le coup, je n'ai pas pensé à la justice. Ce n'était pas prescrit. Seulement, entre le moment où j'ai compris ce que j'avais vécu et celui où il m'a été possible de mettre des mots sur l'horreur, il s'est passé du temps. L'imprescriptibilité permettrait aux victimes de pas se sentir coupable, et de se dire : c'est ta faute, tu ne t'es pas souvenue à temps ».

L'IMPUNITÉ DE L'AGRESSEUR : UNE PLAIE OUVERTE

La pression familiale joue aussi un rôle de retardateur. Suzie (le prénom a été changé), a 43 ans. Violée sous la menace d'armes, entre ses 14 et 20 ans par son beau-père, elle a fui la Guyane pour la région parisienne. Vingt-quatre ans plus tard, Suzie en parle à une psychologue. « *Cette psy m'a proposé de porter plainte mais j'ai eu le malheur d'en parler à ma mère qui m'a appelée tous les jours pour me supplier de peur qu'il aille en prison. "T'as déjà subi, t'es capable de continuer à te taire", me disait-elle, et je l'ai écoutée. Quand j'ai compris que je ne pourrais plus porter plainte, ça a été une violence supplémentaire. Ce prédateur est laissé dehors, protégé par la prescription. Il peut continuer à nuire. Moi, je suis une sorte de morte vivante. Les paroles de cet homme, ses actes, ils me restent à vie* ».

L'impunité des agresseurs est récurrente dans la plupart des témoignages comme une plaie ouverte, une injustice ajoutée aux violences sexuelles. Laurent Boyet, capitaine de police et auteur du livre *Tous les frères font comme ça*, dans lequel il raconte les viols qu'il a subis par son frère, déplore cette impunité qui rime avec prescription : « *En permettant aux auteurs de ne plus être inquiétés après une certaine date, c'est une protection pour eux, et nous, on nous laisse avec nos souffrances imprescriptibles* ». - S. B.



JUSTICE OU INJUSTICE

'Mon viol est prescrit,,

Plusieurs victimes ont intenté des procédures pour lever la prescription. Aucune n'a abouti. Regards sur l'imprescriptibilité d'un point de vue juridique.

Dans certains pays, les victimes de violences sexuelles peuvent saisir la justice sans limite de temps. Au Chili, le président a signé en 2018 un projet de loi rendant imprescriptibles les violences sexuelles sur mineurs; en Suisse, depuis 2013, les crimes sexuels à l'encontre d'enfants de moins de 12 ans sont imprescriptibles; en Californie, depuis 2016, tous les crimes sexuels sur enfants ou adultes également.

Mie Kohiyama, autrice du livre *Le Petit Vélo Blanc* (Calmann-Lévy), a signé en 2018, avec 52 femmes et 10 hommes victimes de violences sexuelles, une tribune dans *Le Monde* pour réclamer l'imprescriptibilité des crimes et agressions sexuelles sur mineurs et l'abandon du droit à l'oubli. « *Il s'agit d'un choix sociétal majeur, de dire à tous les agresseurs que, désormais, ils auront des comptes à rendre jusqu'à la fin de leurs jours. Les victimes devant gérer les séquelles à vie* ». Elle raconte dans son livre avoir été violée à plusieurs reprises par un cousin éloigné et s'en être souvenue, après une amnésie traumatique de trente-deux ans. Elle a tout tenté pour que la prescription soit levée: cour d'appel, cour de cassation... Mais la justice ne lui a pas donné droit à un procès. « *Ça fait partie de mon parcours de devoir vivre avec une impunité, explique la journaliste de sa voix douce. Je voulais avoir une confrontation avec mon agresseur, mettre un visage sur ce cauchemar, mais le parquet me l'a refusé* ». Sa plainte a été classée sans suite. Mie a alors déposé

plainte avec constitution de partie civile. Classée à nouveau. Puis, son avocat a eu l'idée d'utiliser la jurisprudence sur l'abus de bien social – argumentant que le délai de prescription devait courir à partir du moment où la victime se rendait compte des faits. Sa demande a été retoquée en cassation. « *Ça a été très brutal. J'ai écrit un livre pour poser par écrit ce que la justice voulait oublier* ». Mie préside l'association « *Moi aussi amnésie* », un espace de partage pour les victimes de violences sexuelles. « *L'amnésie traumatique est un des arguments qui a été utilisé par le gouvernement pour allonger la prescription en 2018. Donc le phénomène a été reconnu, mais à 48 ans et un jour, visiblement, on ne le reconnaît plus* ». Pour la psychiatre Muriel Salmona: « *Les autorités sont empêtrées dans une vision de la justice où ce n'est pas la victime qui prime mais la présomption d'innocence* ».

S'ATTAQUER À LA PRESCRIPTION

Qu'en disent les professionnels du droit? Le magistrat Jacques Calmettes a co-présidé la mission de consensus sur le délai de prescription applicable aux crimes sexuels sur mineurs avec Flavie Flament en 2017. Ancien président de cour d'assises et de l'Institut national d'aide aux victimes, il explique les réticences à l'égard de l'imprescriptibilité des violences sexuelles: « *Il y a une difficulté factuelle pour caractériser ces crimes, car très souvent, c'est un échange de la parole de l'un contre celle de l'autre et il y a un risque de déperdition possible des preuves entre trente et cinquante ans de prescription par exemple* ».

La Cour européenne des droits de l'homme, l'ultime recours

Jean-François Roche, 60 ans, violé par l'ex-prêtre Régis Peyrard à 12 ans, a vécu quarante-six ans d'amnésie traumatique et de dépression. Peyrard a été condamné en 2018 par le tribunal correctionnel de Saint-Étienne à dix-huit mois de prison dont six ferme pour une agression sexuelle sur mineur non-prescrite. Jean-François était l'un des témoins appelés à la barre, mais lui n'a pas eu droit à une reconnaissance de son statut de victime. « *C'est horrible de n'être entendu ni par la justice ni par l'Église* »,

pointe ce père de quatre enfants. Ce qu'il nomme « *l'horreur* » s'est produit en 1971, quand il avait 12 ans, dans un camp de vacances. « *Alors que j'étais à l'infirmerie, j'ai senti que Peyrard me caressait le sexe, et moi j'étais pétrifié. Deux heures plus tard, il me sodomisait. Sous quarante-huit heures, j'ai complètement occulté. Tout ça m'est revenu en 2017 quand j'ai vu son portrait en une d'un journal et le titre "un curé pédophile aurait fait des dizaines de victimes"* ». Jean-François a voulu déposer plainte mais les faits étaient prescrits. Il a ensuite adressé une lettre au procureur, qui n'a pas poursuivi. « *Mais il m'a écrit que ce que j'avais subi était des crimes contre mon humanité* ». Un nouveau procureur a rouvert l'enquête ayant découvert des faits non-prescrits et Jean-François a alors été auditionné. « *Ça me reconfortait qu'on m'entende enfin dans un lieu officiel. Le procureur a dit qu'il n'y aurait pas de juge d'instruction car il fallait aller vite avant que Peyrard ne décède. Et il a conclu : "si mes prédécesseurs avaient fait leur travail, on n'en serait pas là aujourd'hui"* ». Après le procès, Régis Peyrard n'a pas purgé sa peine (celle-ci a été exécutée avec un aménagement, explique le parquet, ndr). Il est dans une maison de retraite. En France, on peut donc violer des dizaines de victimes sans faire un jour de prison ».

Jean-François n'abandonne pas son combat. Fin 2019, il a déposé une plainte, avec son avocat Jean Sannier, auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme contre l'État français pour empêchement au bon déroulement de la justice. « *C'est un combat que je mène pour qu'il soit déclaré coupable de viols et pas uniquement d'attouchements, et pour être enfin reconnu victime* ». – S. B.

Et puis, comme l'imprescriptibilité est réservée dans le droit français aux crimes contre l'humanité, il nous a semblé difficile de raccrocher les crimes sexuels à cette catégorie, mais ce n'est pas impossible – surtout avec les avancées des neurosciences – et puisque d'autres législations la retiennent ».

Jean-Olivier Viout, magistrat, ex-substitut général à la cour d'appel de Lyon, ajoute qu'il est « *très délicat de multiplier les exceptions au cantonnement de crime contre l'humanité. Si on étend l'imprescriptibilité pour les crimes sexuels, il faudrait le faire pour l'ensemble des crimes sur les mineurs. Je suis donc très réservé sur ce point* ». Pour autant, il n'est pas totalement fermé à l'idée : « *Si quelqu'un a une amnésie traumatique, si cette réalité est confirmée par une expertise psychiatrique judiciaire, un relèvement de forclusion (déchéance d'un droit non exercé dans les délais prescrits, ndr) pourrait être envisagé pour bénéficier d'une imprescriptibilité* ».

François-Noël Buffet, avocat et sénateur (LR), vice-président de la commission des lois constitutionnelles, avait déposé en 2018 une proposition de loi allant dans ce sens, pour que l'amnésie traumatique soit considérée comme un « *obstacle insurmontable* » et permettre ainsi une levée de la prescription. Adoptée au Sénat, elle a ensuite été retoquée. « *Le gouvernement s'y est opposé. C'est malheureux pour les victimes et pour la société, car une enquête permet souvent de révéler d'autres faits commis par le même auteur* ». Le sénateur ajoute : « *Quand certains prennent comme argument contre l'imprescriptibilité le dépérissement des preuves, il faut qu'ils sachent que les preuves peuvent être rapportées par des témoignages, attestations, dessins...* ». La gynécologue-endocrinologue Violaine Guérin confirme : « *Plus le temps passe, plus il y a de preuves, car plus il y a de complications médicales pour les victimes et d'ouverture de la parole* ». – S. B.

TROIS QUESTIONS À ANDRÉA BESCOND

« FALLAIT LE DIRE AVANT »



La danseuse et réalisatrice **Andrée Bescond** a raconté dans *Les Chatouilles*, coréalisé avec **Éric Metayer**, les viols qu'elle avait subis enfant. À la suite d'une amnésie traumatique, elle a déposé plainte à 22 ans. Son agresseur a été condamné à dix ans de prison. Il en a fait sept.

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre combat personnel ?

ANDRÉE BESCOND – J'ai fait une amnésie traumatique partielle : j'ai toujours su que cet homme-là m'avait fait du mal. Quand je l'ai vu vers 17 ans au coin d'une rue, tout est remonté très clairement. Je revoyais mon corps d'enfant. Le traumatisme m'a submergée. J'ai rebasculé dans le silence. Quelques années plus tard, quand j'ai appris qu'il était devenu grand-père de deux petites filles, je me suis dit qu'il fallait que j'agisse et j'ai déposé plainte. Aujourd'hui, je suis en contact avec une jeune fille qu'il a violée entre ma remontée d'amnésie et ma plainte. On peut toujours s'en vouloir de ne pas avoir parlé avant.

Pourquoi vous battez-vous pour l'imprescriptibilité ?

Avec l'amnésie traumatique, on peut avoir des remontées d'informations jusqu'à 60 ans après les faits. C'est important de pouvoir être déclarée victime par la justice. C'est une étape dans la reconstruction. Dans mon cas, d'autres plaintes ont suivi contre mon agresseur et c'était absolument horrible de voir que seules trois victimes étaient reconnues par la justice. Il y en avait d'autres pour qui les faits étaient prescrits qui n'ont donc pas pu se porter parties civiles. Je ne vois pas pourquoi on nous imposerait ce droit d'être

forcé à l'oubli. On a l'impression que l'on nous dit : « T'as eu 48 ans, c'est bon t'as plus mal, fallait le dire avant ». Ça protège les agresseurs. En plus, les pédocriminels sont très largement récidivistes.

Pensez-vous que la société puisse évoluer à ce sujet ?

Je ne sais pas. Notre ministère de la Justice a tellement peur de toucher à l'imprescriptibilité qui ne concerne que les crimes contre l'humanité en France, comme s'il y avait une espèce de graduation dans la douleur. Mais nos vies sont brisées quand on est victimes de violences sexuelles. Pour eux, trente ans, c'est suffisant. On voudrait leur dire : « Attendez-là, vous parlez à notre place ? Alors qu'on est une génération entière à s'exprimer sur l'impact toxique des violences sexuelles, que l'on est traumatisés à vie ». Je reçois beaucoup de témoignages de gens qui ont une fibromyalgie, des cancers au niveau de l'utérus, des testicules, des infections urinaires à répétition... On laisse des citoyens « pourrir » et ça n'aide pas la société. Il y a un déni, on minimise, et il y en a marre au bout d'un moment. Le pire, c'est que les autorités ne se rendent pas compte qu'au niveau des agresseurs, l'imprescriptibilité serait un message très fort. Là, le message de la justice, c'est une quasi impunité. Essayer d'être utile pour ce combat a favorisé ma réparation. Ça donne de la valeur car pendant des années, tu es au fond du ravin, tu te haïs, tu te sens coupable. Tu gardes le silence, t'es une merde ; tu parles, t'es une merde. Pouvoir porter plainte, être entendue et protégée, c'est fondamental et cela aide à ne plus se haïr au plus profond de soi-même, à ne plus se sentir seule.

Propos recueillis par Sophie Boutboul

En
 Elle m'appelle pour prendre des
 Elle est heureuse de
 Elle fut sentie que
 Elle est une petite fille. Elle
 Elle se voit obligée de rentrer
 «...prendre et la couper».
 «...ce n'est revenu
 «...coup».
 «...une
 «...cure pédophile
 «...matimes»».
 «...très
 «...quasi

un accompagnement et une réparation génitale aux excisées, cette maison est née à l'initiative de Ghada Hatem, gynécologue-obstétricienne et chef de service à la maternité Delafontaine. Au départ, un constat : dans son service, où se pratiquent plus de 1 000 IVG par an, de nombreuses femmes sont confrontées à des difficultés sociales extrêmes. Et près de 20 % des 4 000 patientes qui accouchent sont excisées. Au total, elles représentent plus d'une centaine de nationalités, un « *hôpital international* », souligne, amusée, la gynécologue. Mais à Delafontaine, le Planning familial, coincé entre deux portes au fond d'un couloir, reste trop à l'étroit pour une prise en charge efficace de ces femmes vulnérables. La chef de service va alors batailler auprès des fondations privées et des collectivités publiques pour les persuader de lui allouer 900 000 euros. Elle souhaite ainsi que toutes les femmes en difficulté aient accès à un lieu pérenne et rassurant de soins, de prévention et d'orientation. Aujourd'hui, Ghada Hatem a gagné son pari. Des travaux d'agrandissement ont commencé le 8 mars 2019.

Les femmes savent qu'« *ici, on les écoute et on les croit* », tranche Mathilde Delespine. Quatre ans après son ouverture, la Maison des femmes croule sous les demandes de consultation.

LES LIMITES DU DISPOSITIF

Entre les murs rose-fuchsia de la structure, derrière les portes des salles de consultation à l'effigie des féministes Angela Davis, Gisèle Halimi ou Talisma Nasreen, l'équipe médicale découvre chaque semaine « *des situations terribles* », explique la sage-femme. Des femmes « *qui n'ont jamais connu la sécurité ni aucune autre forme de rapport humain que la torture ou la sexualité forcée* » ; des « *jeunes filles boucs émissaires de leurs familles* » ; ou simplement de jeunes adultes en quête d'informations sur la sexualité, la contraception ou l'IVG. Mais le dispositif a parfois ses limites. La violence « *brouille tout* », note Mathilde Delespine. Si bien que certaines victimes finissent par renoncer à se laisser accompagner ou à porter plainte. Désormais, pour tenter de faciliter leur parcours, un policier est présent dans les locaux une fois par semaine afin de recueillir directement les dépôts de plainte. « *On gère l'état de crise, mais ensuite il faut du temps* » souligne la sage-femme, un discret sourire aux lèvres. Un temps nécessaire pour dépasser les traumatismes, changer les mentalités et valoriser la place des femmes, pour de bon. - O. M.

* Les prénoms ont été modifiés.

Excisées, Bahiya, Bintou et Aminata, se battent pour que leurs bébés bénéficient de l'asile. Une procédure longue et fastidieuse.

– Par Morgat Rozenn

« C'est une fille », lui a-t-on dit en déposant le petit être dans ses bras. Bahiya*, 30 ans, y a vu un signe. Ce soir de février 2019, après avoir traversé trois pays à pied et une mer sur un bateau de fortune pour arriver en France, elle s'est promis de réserver un avenir meilleur à Fatoumata. Loin de son Mali natal. Sans mariage forcé, sans coups, et surtout, « sans excision ».

Quitter son village pour protéger sa fille n'aurait pas suffi. « Si Fatoumata était née au pays, ils l'auraient coupée, c'est sûr, car c'est la tradition », murmure la jeune femme. « Jamais on ne lui fera ce qu'ils m'ont fait », poursuit-elle, avec détermination. Elle s'en souviendra toujours : « Il y avait des femmes autour de moi, leurs voix, et puis, le couteau, sa lame... », raconte Bahiya dans un souffle, tout en mimant le geste de l'exciseuse lorsque celle-ci lui a ôté une partie de son clitoris. La suite n'a été qu'une chute sans fin dans un abîme de douleur. Son corps se charge de la lui rappeler « à chaque fois qu'[elle] va aux toilettes », « à chaque rapport sexuel », subi car privé de plaisir. Et lors de « chaque accouchement », quand la brûlure, sous ses cicatrices, la traverse comme une décharge électrique.

PROUVER LE RISQUE

« Mme Bahiya Diarra? ». La jeune femme lève les yeux de la poussette où dort sa fille. Le Dr Céline Deguette s'avance sous le néon de la petite salle d'attente de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de l'Hôtel-Dieu, à Paris. Fatoumata a six mois. Pour elle, Bahiya et son conjoint Moussa se sont engagés dans une procédure de demande d'asile, longue et fastidieuse. Ils veulent obtenir le statut de réfugiée pour leur fille, la protégeant d'un retour au Mali qui la placerait immédiatement sous la menace d'une excision. Les parents, eux, bénéficieront d'un titre de séjour comme étranger de droit commun régulier. En tant que responsables légaux, ils devront se soumettre à deux engagements : « Ne plus rentrer au pays avec l'enfant et fournir un certificat de non-excision tous les cinq ans », précise Sophie Pegliasco, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Mais pour ça, il faudra déjà « prouver » le risque qui plane sur leur enfant. Ce mercredi d'octobre, Bahiya et Moussa attendent du Dr Deguette qu'elle leur délivre le certificat médical attestant de l'excision de Bahiya et de l'intégrité physique de Fatoumata. Une première étape décisive.

« La puce », comme la surnomme le Dr Deguette, se tortille en riant sur la table d'examen tandis que le médecin ajuste le bras mécanique d'une lampe pour regarder « entre ses petites pattes », « sa grenouille », « comme quand on fait la toilette ». « L'enfant est central dans ce rendez-vous car c'est sur lui que reposera la protection », explique le docteur, dont le service reçoit entre 90 et 100 personnes par mois, mères et enfants confondus, depuis l'ouverture de la consultation il y a un an. Si celle-ci est née d'un partenariat

entre AP-HP et Ofpra, le rôle de l'UMJ se limite à un périmètre précis : un échange entre les parents et le médecin, où l'on retrace le parcours de vie, suivi par des examens de l'enfant et de la mère. « *Nous n'avons pas d'impact réel sur la décision finale* », précise le Dr Deguette, même si elle reconnaît qu'une marge de manœuvre existe : « *Lors de l'échange, il nous arrive d'aiguiller les familles. Si la maman nous parle d'un événement qui peut jouer en sa faveur, on lui dit qu'elle devrait le mentionner lors de son entretien à l'Ofpra* ».

LA PRESSION DE LA TRADITION

C'est dans un immense bâtiment gris, planté à un carrefour non loin de la gare de Fontenay-sous-Bois, que se déroulent ces entretiens. Bintou, qui a fui la Guinée il y a deux ans, s'apprête à passer l'étape. Comme Bahiya, la jeune femme de 20 ans a donné naissance à une fille, quelques mois après son arrivée en France. Dans un petit box aux parois vitrées, elle répond, les mains sur les genoux, aux questions de l'officier qui tranchera sur sa demande d'asile : « *Votre ethnie ? - Diakhanké. Le nom de votre village ? Touba, en Guinée. - Le nom de votre père ? ...* ». L'interprète, assis sur une chaise en retrait, traduit. Le questionnaire, bien précis, entend rassembler tous les éléments signifiants de son parcours de vie, car « *l'ethnie, la religion ou l'emplacement géographique dans un pays, sont autant de critères déterminants* », explique Sophie Pegliasco. Arrive la phase finale, celle où la jeune femme doit aiguïser ses arguments et convaincre. Échauffée, elle se lance : « *Là-bas, c'est ma grand-mère qui décide de tout. Personne ne lui résiste* », explique Bintou, dont l'excision a été orchestrée par l'aïeule. « *Les cérémonies, la répartition des petites filles entre les exciseuses. Tout ça, c'est elle* », ajoute-t-elle, d'une voix saccadée. À mesure que ses souvenirs remontent à la surface, la personnalité de

sa marâtre se dessine : une vieille femme puissante et adulée, qui règne en gardienne des traditions sur le petit village de Touba. Dans sa maison, elle élève une tribu de filles et de garçons à qui elle enseigne le Coran. Un jour, en 2018, Bintou est partie. En quittant son giron, tout a pris sens : « *Avant, quand je parlais aux femmes de mes douleurs, elles me disaient que c'était normal. Je ne pouvais pas m'opposer. Mais après, j'ai réalisé que l'excision est une horreur* », dit-elle. Effrayée à l'idée de voir sa fille tomber entre ses griffes, la jeune Guinéenne ne parvient pourtant pas à se débarrasser de l'emprise toxique de sa grand-mère : « *Elle m'appelle pour prendre des nouvelles. Ça la rend heureuse de savoir que j'ai une petite fille* », confie Bintou, qui entrevoit déjà le drame. « *Elle attend que je sois obligée de rentrer pour me la prendre et la couper* ». Elle inspire, l'entretien a dépassé l'heure et demie. L'officier, qui pianote derrière son ordinateur, lui offre la possibilité d'abattre une dernière carte. « *Souhaitez-vous ajouter quelque chose, Madame ?* ». Bintou s'exécute, et confesse : « *En restant à Touba, je n'aurais pas la force de m'opposer aux autres. Personne ne l'a jamais fait, même si toutes les femmes savent, au fond, que nos douleurs viennent de l'excision. C'est pour ça que je vous demande de nous aider* ».

« ELLE ATTEND
QUE JE SOIS
OBLIGÉE
DE RENTRER
POUR LA
PRENDRE ET
LA COUPER ».

LA « DEUXIÈME GÉNÉRATION »

Un aveu de faiblesse qui dit une chose : face au poids de la tradition, les parents ne peuvent pas toujours se dresser comme un rempart indestructible. En se concentrant sur l'enfant, la protection entend pallier leur défaillance, et endiguer une menace : l'excision des petites filles, quelques années plus tard.

Le dernier rapport du Bulletin épidémiologique, paru en juillet 2019, estime que 38 012 femmes vivant en France seraient excisées. Dans le jargon scientifique, on les appelle la « deuxième génération ». Autrement dit, des adolescentes

ou jeunes femmes nées sur le territoire français, après que leurs parents aient fui, mais excisées au pays. Elles, comme leurs parents, ne bénéficient pas d'une protection en rapport avec la menace d'excision, mais d'un titre de séjour renouvelable. Enfants, elles grandissent en France, loin des traditions de leurs familles, mais restent exposées à la menace car leur titre de séjour n'interdit pas le séjour dans leur pays d'origine, comme le prévoit le statut de réfugiée. Les liens avec les proches restés au pays, quoique distendus, persistent à travers des coups de fil, quelques visites ponctuelles et un rendez-vous annuel : les grandes vacances. C'est là que le spectre de l'excision réapparaît, au détour d'une fête de village ou d'une visite à une vieille tante. Les adolescentes tombent entre les mains d'une exciseuse, et regagnent, mutilées, l'Hexagone pour la rentrée. S'opposer est une épreuve que toutes redoutent, y compris dans les milieux urbains, supposés plus épargnés par les coutumes violentes. Un étage en dessous, dans un autre box, Aminata, 33 ans, sait que la question va lui être posée : pourquoi cette diplômée d'un BTS en gestion commerciale, mariée à un riche homme d'affaires ivoirien, a-t-elle fui Abidjan avec ses deux filles ? Une véritable menace plane-t-elle au-dessus de ses enfants ? Parfois, il suffit d'une personne pour que la situation bascule. En Côte d'Ivoire, Aminata s'est attiré les foudres de son beau-frère et depuis, sa vie a pris l'allure d'un cauchemar. La jeune femme qui, elle non plus, n'a pas échappé aux griffes d'une exciseuse, se souvient : « *Après la cérémonie, l'une des petites filles excisées en même temps que moi s'est vidée de son sang, avant que les secours n'arrivent* ». Elle raconte, la voix blanche : « *c'est là que je me suis jurée de ne jamais faire subir ça à mes filles* ». Les années passent, ses filles naissent et alors qu'elle se croyait sauvée, la voilà rattrapée par la « *tradition* », tapie dans l'ombre. Dans la petite cour mitoyenne que son mari et elle partageaient avec sa belle-famille, son opposition ferme sème le trouble chez les femmes. Convaincue que l'excision est une torture qui ne dit pas son nom, elle s'est mise à chuchoter « *des idées* » à l'oreille de ses belles-sœurs, mamans, elles aussi, de petites filles. « *Ça a*

Droit à l'asile

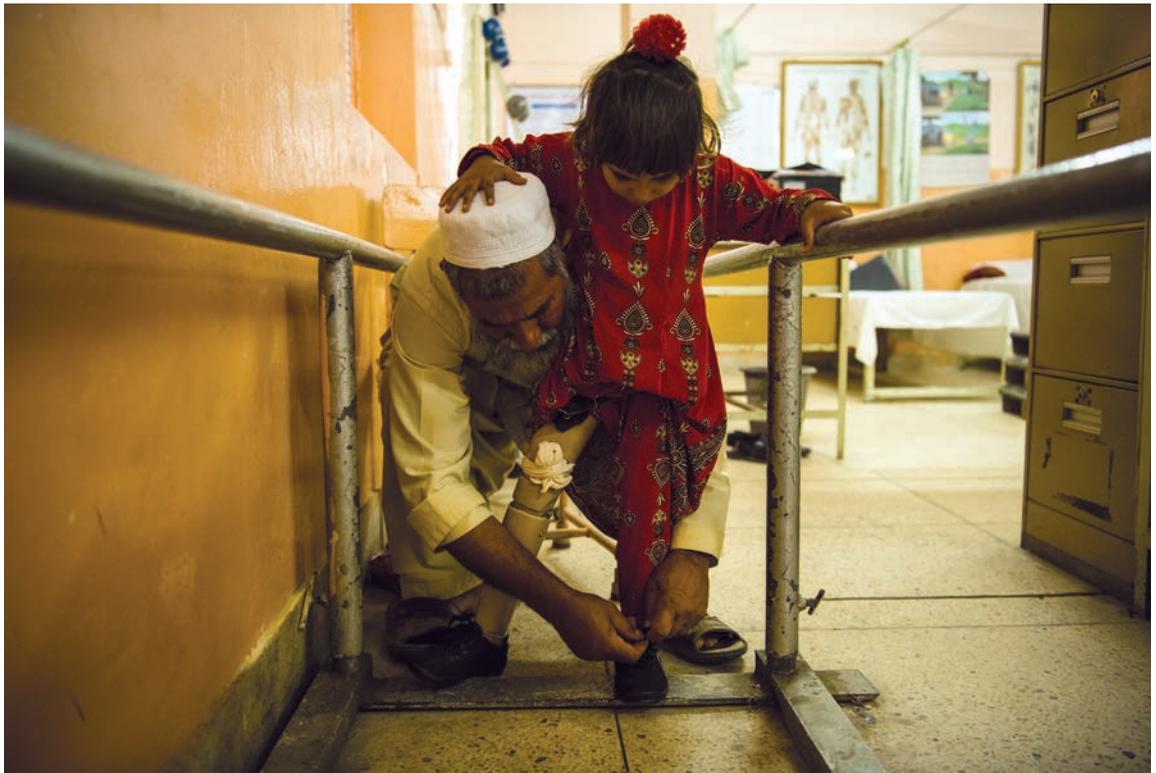
Depuis 2001, en France, les femmes et filles risquant des mutilations sexuelles en cas de retour dans leur pays peuvent être protégées au titre de l'asile. Il est admis que dans une population où les mutilations sexuelles féminines sont couramment pratiquées au point de constituer une norme sociale, les enfants et les adolescentes non mutilées constituent de ce fait un « groupe social ». Le groupe social est l'un des motifs qui, aux termes de la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, permet d'être reconnu réfugié et protégé.

Depuis la loi du 29 juillet 2015, pour examiner les demandes d'asile évoquant ce risque de persécution, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) demande un certificat médical attestant de « l'intégrité physique » de l'enfant concernée. Une exigence de preuve qui est totalement inhabituelle en matière d'asile. – J.-F. D.

rendu fou mon beau-frère », poursuit Aminata. *Il y a eu des coups sur ma porte, puis des menaces. Et, un jour, il m'a dit qu'il me passerait sur le corps. Qu'il me tuerait si je ne faisais pas exciser mes filles. C'est là que j'ai décidé de déménager* ». Une fois, deux fois, trois fois. Et puis, Aminata a compris : son beau-frère ne leur laisserait pas de répit. « *Ma sœur s'était déjà installée au Canada pour les mêmes raisons. J'étais dans l'urgence et les procédures de demandes de visas sont très longues là-bas. J'ai choisi la France* », souffle-t-elle.

Après Bintou et Aminata, c'est au tour de Bahiya. Déjà munis du précieux certificat avec Moussa ils quittent l'Hôtel-Dieu, Fatoumata s'est rendormie dans sa poussette. « *Bonne chance* », leur souhaite le Dr Deguet à la sortie du service d'UMJ. Il leur faudra de la chance, mais surtout de la patience. On leur a dit qu'ils recevraient une convocation à l'Ofpra « *dans quelques semaines* », se souvient Moussa. Il attendra « *chaque matin* » devant la boîte aux lettres du petit hôtel de Maisons-Alfort où ils sont logés par le 115, depuis leur arrivée en février 2019. Leur histoire convaincra-t-elle l'officier qui les interrogera ? Si les réponses aux demandes de Bintou et Aminata restent soumises à la confidentialité, les fonctionnaires chargés de leurs dossiers avouent, à mi-voix, jouer la carte de la précaution maximale : « *La menace est protéiforme. Elle resurgit de mille et une façons, on ne peut pas prendre de risque, dit l'un d'entre eux, presque à chaque fois, on accorde la protection* ». – M. R.

* Les prénoms des demandeurs d'asile ont été modifiés.



© ANDREW QUILTY / Agence VU'

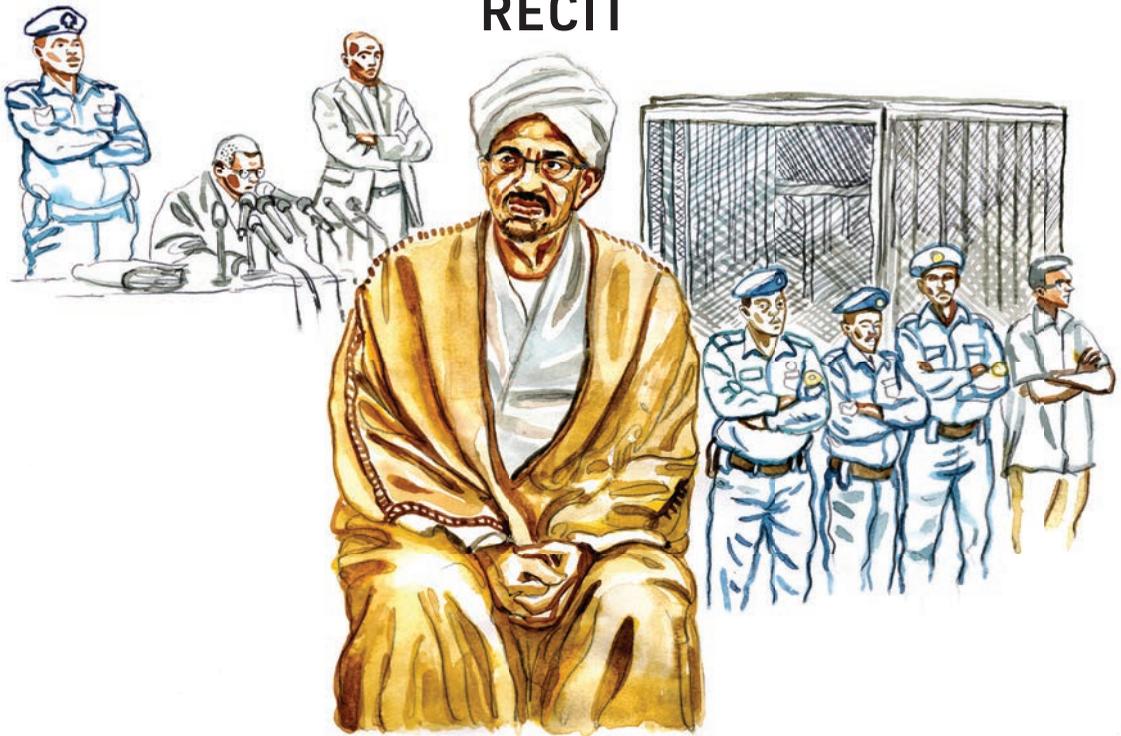
Une famille mutilée

Le grand-père de Marwa, 4 ans, noue les lacets de la chaussure de la petite Afghane d'un geste infiniment précautionneux et tendre. Avec confiance, la fillette appuie sa main sur le calot du vieil homme. Pourtant, elle commence juste un apprentissage qui met en jeu son avenir. Il lui faut réapprendre à marcher avec une prothèse. Marwa a été transportée à l'hôpital de Kandahar ainsi qu'une grande partie de sa famille. Tous victimes de l'explosion d'une grenade RPG (propulsée par lance-roquette) ramassée par des enfants sur le chemin de l'école. Il a fallu amputer la petite fille, comme la majorité de ceux qui n'avaient pas péri. Il faut qu'elle se réapproprie un corps mutilé, le sien... qui n'est plus le même. Il faut qu'elle apprenne à le connaître, à le contrôler, qu'elle soit à nouveau en mesure de faire comme avant. Même si c'est impossible, même si elle ne pourra jamais oublier cette matinée funeste du 29 avril 2019 et le bruit terrifiant des combats. C'est la guerre, en Afghanistan. Et c'est son quotidien.

Le photographe australien Andrew Quilty a suivi pendant six mois cette famille mutilée par l'explosion d'une grenade dans le village de Saed Tuba, à l'Est de l'Afghanistan. Avec tendresse, en empathie. Dans la juste distance qu'il instaure, on sent une forme de pudeur combinée à la volonté de témoigner, à la nécessité de témoigner. Il s'inscrit clairement dans la tradition du reportage engagé, concerné, dont nous avons tant besoin.

Christian Caujolle
Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



SOUDAN

“Nous voulons le voir à La Haye”

Condamné pour « corruption » par la justice de son pays, le président déchu Omar al-Bachir, pourrait être remis à la Cour pénale internationale. Une victoire pour deux avocats soudanais qui ont collecté les preuves de ses crimes, au péril de leur vie.

—De Gwenaëlle Lenoir. Illustration : Damien Roudeau.

Ont-ils pensé que la salle était bien petite pour un aussi grand jour ? Ont-ils cherché des yeux l'accusé, à peine visible dans sa cage métallique posée sur le côté droit de la salle ? Quelles pensées ont fugitivement traversé leurs esprits, ce 19 août 2019, devant les premières images du procès d'Omar al-Bachir, dictateur soudanais déchu et emprisonné ?

« Évidemment, ça m'a réjoui », reconnaît sobriement Abdurahman al-Gassim. Lui et Salih Mahmoud Osman sont avocats, l'un vit en exil à Kampala (Ouganda), l'autre à Khartoum. Ils ne cachent pas leur

contentement : l'ancien homme fort du Soudan comparait devant une cour de justice de son pays, trois décennies après le coup d'État qui le porta au pouvoir. « Surtout qu'il est incarcéré dans le secteur de la prison de Kober où je l'ai été moi-même en 2010 et 2011 », ajoute Abdurahman al-Gassim. À ceci près qu'Omar al-Bachir, contrairement à l'avocat, n'a certainement pas connu les tortures, les passages à tabac, l'isolement complet, les heures à entendre les camarades de détention hurler sous les coups. « J'ai été content de le voir derrière les barreaux,



De fortes connexions avec les populations locales

Salih Mahmoud Osman vient du village de Tibon, dans le Djebel Marra, à l'ouest de la région, qui pendant la guerre, a accueilli un camp de déplacés. Le 15 mars 2006, le camp est attaqué et dévasté par une troupe d'hommes armés, débarquée en 4x4, à dos de chameaux ou à cheval. Ils laisseront derrière eux 26 morts et plusieurs blessés. Un massacre parmi des centaines d'autres. « Depuis 2003, 15 000 villages au moins ont été détruits, incendiés et pillés, explique-t-il. L'Onu estime que 300 000 personnes ont été tuées, des collègues, des chercheurs et moi-même pensons qu'il faut multiplier ce chiffre par deux ; 4 millions de personnes ont été déplacées de force ».

Abdurahman al-Gassim et Salih Mahmoud Osman ne jouent pas sur l'émotivité. Projecteurs des médias ou pas, ils s'acharnent à débusquer des coupables et des faits. Leurs cabinets ne désemploient pas. « Nous avons un gros problème, se souvient Abdurahman al-Gassim. Comme toutes les associations professionnelles, celle des avocats était affiliée au Parti du Congrès National (NCP) au pouvoir. Elle protégeait le régime ». Quinze avocats darfouris, dont Abdurahman et Salih, fondent l'Association du barreau du Darfour. « Il s'agissait d'être plus efficace. Nous avions trois bureaux de coordination à travers le Darfour », reprend Abdurahman. Nous avons écrit au président Omar al-Bachir lui demandant de faire cesser les crimes contre les populations Four, Massalit et Zaghawa, les bombardements aériens, les meurtres de masse dans les villages. Nous savions que le gouvernement était derrière tout ça, qu'il recrutait parmi les nomades et formait des groupes de supplétifs de l'armée régulière ».

renchérit son confrère. *Même si j'aurais aimé que ça arrive plus tôt. C'est long, trente ans ».*

C'est long, surtout quand on n'a eu de cesse, comme eux, de documenter les violences commises sous l'autorité de l'accusé enfermé dans une cage en métal. Au risque d'y laisser leur liberté, voire leur vie, ils se sont acharnés à essayer de faire juger les coupables. Le plus souvent, ils ont échoué, mais sans jamais s'avouer vaincus. Avec d'autres, ils ont ainsi dévoilé les crimes horribles du régime d'Omar al-Bachir. Témoignages, photos, documents : autant de preuves collectées puis recoupées par ces magistrats, convaincus qu'un jour elles aideraient la justice.

Premiers dossiers, premières arrestations

Originaires du Darfour, à l'ouest du Soudan, Salih et Abdurahman ont fait leur droit au Caire en Égypte, avant de rentrer chez eux, dans les années 1980, pour ouvrir leurs cabinets, à Nyala, capitale de l'État du Darfour du Sud.

Dès le début de sa carrière, Salih Mahmoud Osman reçoit des victimes de violations des droits humains. Il appartient à l'ethnie four qui a donné son nom au Darfour (domaine des Fours en arabe). Les tensions entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades y sont fortes, et les armes circulent largement. « En 1985, des Fours ont commencé à venir à mon bureau pour rapporter

des vols de bétail et des larcins à une assez grande échelle, commis par des gangsters, comme on les appelait alors. On ignorait qui ils étaient précisément. Ceux qui résistaient étaient tués », se souvient l'avocat. Plus tard, à la fin des années 1990, ces « gangsters » sont enrôlés dans une milice paramilitaire supplétive de l'armée. Les habitants les appelleront « janjawids ».

Les dossiers que l'avocat constitue lui valent une première arrestation, tout de suite après le coup d'État militaro-islamiste qui, en juin 1989, porte Omar al-Bachir au pouvoir, puis une deuxième arrestation l'année suivante. « Nous allions en justice avec les victimes, le gouvernement ne le supportait pas ». Le régime se durcit à Khartoum et dans le nord du pays. Les opposants sont poursuivis, des lois liberticides sont adoptées. Au Darfour, les violations montent d'un cran : « Le gouvernement a désarmé les communautés d'agriculteurs comme les Fours. Il a laissé leurs armes aux nomades arabes, explique l'avocat. Du coup, certains jeunes des populations visées - Four, Masalit, Zaghawa - se sont organisés. Vers 2002, ils ont lancé une rébellion pour ne plus se faire massacrer ». La guerre du Darfour a commencé. Les opinions publiques occidentales ne seront alertées que deux ou trois ans plus tard, quand des stars mondiales s'emparent de la question, avec la force de l'émotion.

REPORTAGE



Abdelkader et Houria Yettou

Le soir du 11 avril 2019, Houria Yettou s'est couchée l'esprit tranquille. Elle avait réussi, pensait-elle, à convaincre son fils Ramzi de ne pas se rendre le lendemain à la manifestation hebdomadaire d'Alger. «*J'étais inquiète. Le vendredi d'avant, on avait entendu parler d'affrontements. Ramzi adorait aller aux manifestations, il aimait l'ambiance, il aimait rire, il aimait se mêler de tout. Je lui ai demandé de se priver de la manifestation pour me tranquilliser et il m'a promis qu'il n'irait pas*». Mais le lendemain, lorsque ses copains sont passés le chercher, il n'a pas hésité, «*c'était plus fort que lui, c'est la mort qui l'a appelé*», confie Houria.

Ramzi Yettou n'avait jamais raté une manifestation du vendredi depuis celle du 22 février 2019. Il venait pourtant de Laabaziz, village agricole situé à 35 kilomètres au sud d'Alger. Ce vendredi 12 avril, il est hospitalisé dans



ALGÉRIE

Visages du *Hirak*

Soulèvement pacifique et populaire, le *Hirak* algérien souffle sa première bougie sans s'essouffler. Rencontres avec des manifestants.

– Correspondance à Alger de Daikha Dridi (photos/texte)

un post Facebook, il dit à son pays : « *Avec ta permission Algérie, lève ton pied, tu écrases tous mes rêves* ».

Dans le contexte du *Hirak* (nom associé à ce mouvement contestataire), Ramzi Yettou est le seul manifestant à avoir perdu la vie à la suite de brutalités physiques directes. Trois autres manifestants sont morts de crise cardiaque durant les protestations à Alger. Une quatrième victime, Ouamara Mohamed, 48 ans, est décédée dans la ville des Issers, le 13 décembre, à la suite de complications respiratoires dues à l'inhalation de gaz lacrymogène.

Pour Hania Chabane, Algéroise de 25 ans : « *C'est tout un peuple qui est dehors aujourd'hui, les vieux, les jeunes, tout le monde pense qu'il a son mot à dire et c'est magnifique. Ils considèrent qu'ils peuvent tous contribuer à construire, pourquoi les en priver ?* ». Elle explique ainsi le fait qu'un mouvement de cette ampleur, qui dure depuis un an, demeure sans représentants. Le 22 février 2019, partie tôt manifester, Hania est immédiatement embarquée par la police : « *J'étais sortie pour moi, je m'en foutais qu'il y ait du monde ou pas, c'était devenu un besoin pour moi* ». La jeune fille, titulaire d'un diplôme d'architecture, travaille comme productrice de contenus publicitaires et d'émissions de télévision. Sa participation assidue aux manifestations du *Hirak* lui vaut une deuxième interpellation, le 13 avril 2019. C'est le choc. Avec trois autres manifestantes, elle est intégralement déshabillée par des policières qui leur font subir une fouille des plus humiliantes. L'information divulguée sur les réseaux sociaux suscite l'indignation. Les Algériens considèrent que la police veut faire peur aux femmes, massivement présentes dans les manifestations. Hania

la soirée dans un état comateux. Gravement blessé par des coups reçus à la tête, il succombera à ses blessures le 19 avril. Selon le père, Abdelkader Yettou, 67 ans, et l'avocat de la famille, M^e Messaoudene, huit témoins ont affirmé à la police et au juge d'instruction que Ramzi avait été violemment battu par des policiers. Une enquête pour « homicide contre X » est ouverte au tribunal de Sidi Mhamed d'Alger-centre. Dix mois plus tard, la famille attend toujours les conclusions et le père craint que « *la lenteur de la justice soit une manière de faire oublier ce qui est arrivé à Ramzi* ».

« LÈVE TON PIED, TU ÉCRASES MES RÊVES »

Ramzi avait quitté l'école à 12 ans, accompli son service militaire à 19 ans et travaillait dans une pizzeria non loin de la maison familiale à Laabaziz. Jamais il ne s'était intéressé à la politique avant l'avènement du *Hirak*. Dans

Chabane prend le risque de témoigner dans une vidéo, à visage découvert, afin d'empêcher que ce genre d'exécution se reproduise.

C'est un profond désir de justice qui l'anime. Son père, policier, a été tué, pendant les sanglantes années 1990, dans une embuscade tendue par le Groupe islamique armé (GIA) alors qu'elle n'avait que 3 ans. Les officiers de police qui ont ordonné le traitement humiliant contre elle et ses camarades ne savaient certainement pas qu'ils s'en prenaient à la fille d'un des leurs, assassiné pendant la guerre civile. « *Le jour où Bouteflika a démissionné, j'ai pensé à celui où la loi sur la réconciliation nationale de ce même Bouteflika est passée. J'étais jeune mais j'ai compris qu'on pardonnait à ceux qui ont tué mon père* ».

Les racines de son engagement dans le *Hirak* sont, selon elle, à chercher du côté des années 1990. « *Chacun de nous a des raisons personnelles et d'autres communes qui poussent à participer aux manifestations. Focalisons-nous sur les raisons communes pour l'instant, dit-elle, nous sommes tous différents et on veut essayer de vivre ensemble* ». Depuis, elle a sauté le pas et milité dans le parti Mouvement démocratique et social (MDS), « *le seul parti que j'ai vu défendre les victimes du terrorisme des années 1990. Avec moi, on en revient souvent à la décennie noire* ».

« L'ACTIVISME POLITIQUE, C'EST TOUT CE QUI ME TIENT À CŒUR MAINTENANT »

Le 21 juin 2019, Messaoud Leftissi, 35 ans, a quitté sa ville natale, Skikda (en bord de mer à 500 km à l'Est d'Alger), pour aller manifester dans la capitale où il a été arrêté parce qu'il portait le drapeau amazigh¹. Il a passé six mois dans une salle du pénitencier d'El Harrach à Alger, qu'il partageait avec 80 détenus de droit commun. « *Je n'avais pas du tout peur, au contraire j'étais même très fier de moi* ». La prison l'a cependant marqué. « *Je me sens souvent perdu, je suis ailleurs. Avant la prison j'aimais beaucoup tisser des relations sociales, maintenant je préfère être seul* ».

Entre 200 à 300 Algériens sont passés par la case prison pour leur participation ou implication dans le *Hirak*. Certains ont été libérés après avoir purgé leur peine. Un groupe de 76 détenus politiques a été libéré le 2 janvier 2020, dans plusieurs villes, soit trois semaines après l'élection présidentielle, largement boycottée, du 12 décembre 2019 qui a vu Abdelmadjid Tebboune accéder au poste de chef de l'État. Ce jour-là, la télévision publique algérienne, qui n'avait auparavant jamais fait mention de prisonniers d'opinion, annonce en fanfare la remise en liberté de fournées de « prisonniers du *Hirak* ». L'espoir de la libération de tous les détenus d'opinion est pourtant vite retombé. Certains attendent depuis des

mois leur procès ou leur libération et les arrestations continuent.

Ingénieur dans l'automatisme industriel, Messaoud Leftissi s'est impliqué contre l'autoritarisme du régime d'Abdelaziz Bouteflika. Étudiant, il avait tenté une campagne contre un troisième mandat du président en 2008, à l'université de Skikda. « *Je me suis retrouvé seul... De rage, j'ai tagué des slogans anti-Bouteflika sur les murs de ma classe et j'ai eu des pro-*

blèmes avec les agents de sécurité de l'université », se souvient-il. « *Je ne faisais partie d'aucune organisation politique, pour moi c'était un principe fondamental de la République qui était bafoué, l'alternance au pouvoir* ». Après cet échec cuisant, il devient militant écologiste et rejoint une association qui promeut les énergies renouvelables. Il sera poussé à la démission, à la veille du 22 février 2019, à cause de ses publications sur Facebook contre le cinquième mandat de Bouteflika. Aujourd'hui, Messaoud Leftissi a perdu son travail. Son employeur, un industriel privé algérien, a décidé de le licencier pour « *six mois d'absence* » alors qu'il était incarcéré. Sans emploi, sans parti politique, l'âme éprouvée par ces mois passés en prison, Messaoud Leftissi affirme pourtant avec force : « *L'activisme politique, c'est tout ce qui me tient à cœur maintenant, c'est là où je me sens le plus à l'aise* ». Le jeune ingénieur mais aussi Hania Chabane et des centaines de jeunes de la même trempe

« LE HIRAK EST ARRIVÉ COMME UNE NÉCESSITÉ VITALE ».

— Fadéla Boumendjel-Chitour



Fadéla Boumendjel-Chitour

font probablement partie de la nouvelle classe de leaders politiques que beaucoup d'Algériens espèrent voir émerger rapidement.

« LE HIRAK, UNE THÉRAPIE, UNE CATHARSIS »

Hirakiste de la première heure, Fadéla Boumendjel-Chitour est l'une des rares personnalités de l'ancienne génération à avoir conservé un fort capital de légitimité. Née avant que n'éclate la Guerre de libération nationale, en 1942 à Larbaa, dans la Mitidja agricole, Fadéla est fille d'un avocat du FLN et nièce d'un « héros » de la guerre de libération. Elle est surtout médecin. Une profession qui lui a permis de découvrir l'ampleur du dénuement des Algériens, à l'origine de son militantisme en faveur des droits de l'homme. Elle s'engage lorsque les émeutes d'octobre 1988 sont réprimées dans le sang. Avec d'autres féministes médecins, juristes ou psychologues, elle participera à la création, en 1997, du Réseau Wassila de réflexion et d'action en faveur des femmes et des enfants victimes de violences. Au fil des manifestations des vendredis, sa silhouette altière est devenue un repère dans le « carré féministe » à Alger.

Le *Hirak*, lui donne le sentiment « d'une thérapie, une catharsis, une extraordinaire harmonie sociale », notamment après le terrorisme qui, souligne-t-elle,

« a fait craquer douloureusement tous les liens sociaux. Le Hirak est arrivé comme une nécessité vitale ».

La dénomination de « Révolution du sourire » irrite parfois la militante politique. Pourtant, elle reconnaît que, dans cette année 2019 marquée par des soulèvements dans le monde entier souvent accompagnés de violences, *« cet espèce de point lumineux en Algérie a créé la surprise. C'est quelque chose que plus jamais on ne nous enlèvera, un trésor précieux. On ne peut pas dire qu'il a été éphémère, il a duré un an et j'espère qu'il continuera ».* La militante n'oublie pas cependant que les maux profonds de la société algérienne ne sont pas effacés. *« Je vois à l'intérieur du beau cercle, qui nous entoure presque affectueusement depuis des mois, comme des îlots d'Algériens qui n'ont pas encore réussi à installer des passerelles ».*

Malgré les arrestations et les intimidations, les manifestants du *Hirak* maintiennent leur revendication principale : *« madaniya machi askariya »*, un État civil et non militaire. Ils invitent ainsi pacifiquement l'armée qui détient encore la réalité du pouvoir à sortir de la vie politique du pays par la grande porte. - D. D.

1/ Le drapeau berbère avait été interdit pendant les manifestations par le chef d'état-major de l'armée, le défunt Ahmed Gaid Salah.

ALLEMAGNE IMAM.E

SEYRAN ATES à Berlin, le 16 juin 2017.

John MACDOUGALL / AFP

Première femme imam en Allemagne, cette cinquante-sept ans se revendique comme une musulmane libérale. L'ex-avocate germano-turque, fervente féministe mène un combat sans relâche contre le patriarcat et l'islam politique : « *Je me bats pour un islam qui demeure dans le domaine spirituel* ». Elle milite également pour une exégèse du Coran : « *Mahomet est un homme du VII^e siècle. Les religions doivent évoluer avec le monde, les sociétés, les individus* ». En 2017, à Berlin, Seyra Ates ouvre la première mosquée progressiste : Ibn Rushd (du nom du philosophe Averroès) -Goethe. Elle accueille des femmes – voilées ou non – des hommes, des musulmans de toute obédience (sunnites, chiïtes, alévis, soufis), des LGBTQ+, des agnostiques, des athées. Inutile de préciser, que cette mosquée dérange, Seyra Ates vit donc sous protection policière. Elle y est habituée. La parution de son livre *L'Islam a besoin d'une révolution sexuelle* en 2009, provoquant moult menaces de mort, l'avait obligée à suspendre ses activités d'avocate. Mais elle garde foi en sa spiritualité, en son projet et espère que d'autres mosquées progressistes verront le jour à travers le monde. – Liliane Roudière



REPORTAGE



GRÈCE

EXARCHEIA, UN IDÉAL BALAYÉ

Alternatif, contestataire, refuge de migrants, le quartier d'Exarcheia a fait l'objet de descentes policières. Ce « nettoyage » promis par le nouveau gouvernement prétend lutter contre l'insécurité mais arrange aussi les spéculateurs immobiliers.

« Dictatoria », affirme Konstantina en désignant les forces d'élite de la police grecque qui quadrillent ostensiblement la place. Nul besoin d'être un helléniste émérite pour saisir les propos de cette presque quadragénaire, qui sert paninis et cafés sur la place Exarcheia, à Athènes. « Fasismo », ajoute-t-elle, au cas où l'étranger n'aurait pas bien compris. Il faut dire qu'en Grèce, le souvenir de la sanglante dictature d'extrême droite des colonels (1967-1974) reste bien présent dans les esprits, ravivé par la vue du moindre uniforme. Ce matin-là de novembre 2019, les regards fuyants des habitants soudain pressés contrastent avec l'habituelle sympathique nonchalance athénienne. Il se passe quelque chose. Mais quoi ?

- De notre envoyé spécial à Athènes Thierry Vincent, dessins Élixa Perriguer

Rien, en fait. Juste que Kiriakos Mitsotakis, le nouveau Premier ministre, membre du parti Nouvelle Démocratie (droite), tient ses promesses : « Nettoyer le quartier (...) infesté de terroristes », selon ses propres termes. Élu en juillet dernier, il succède à la gauche radicale Syriza restée cinq ans au pouvoir. Dès les expulsions des squats de migrants du 26 août, les habitants ont défilé, sous une banderole sans ambiguïté : « On n'expulse

pas un idéal ». « Cet idéal, c'est la solidarité, explique Xania Chrysochoou, diplômée de psychologie sociale, l'un des piliers du collectif des habitants du quartier. Depuis le début, nous avons organisé la solidarité avec les réfugiés ». Depuis 2015, 100 000 réfugiés sont arrivés, selon Apostolos Veizis, de MSF : « Nous avons 41 % de Syriens, 22 % d'Irakiens, 20 % d'Afghans, 3 % d'Iraniens et 3 % de ressortissants de la République démocratique du Congo ».

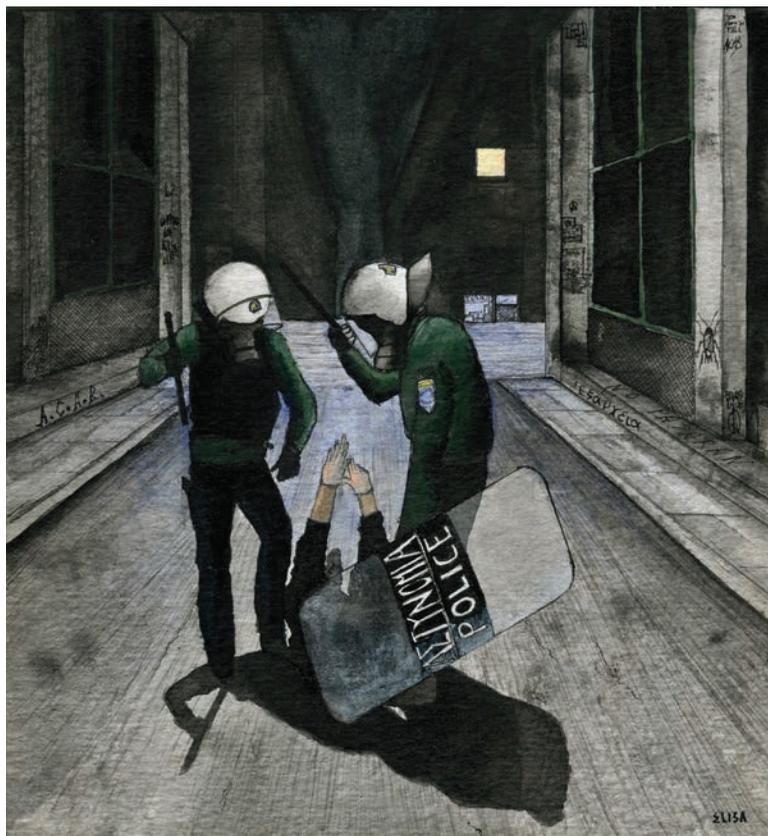
Certes, la police, aux airs de milice avec ses uniformes kaki et ses cagoules qui couvrent les visages, finira par partir mais tout le monde sait qu'elle reviendra. Exarcheia est un lieu unique en Europe, surnommé « le quartier des anarchistes ». Il mélange bars branchés et sonores, squats et lieux militants ornés de drapeaux rouges et noirs, affiches de solidarité avec le Rojava (Kurdistan syrien), symboles de l'anarchisme tagués sur les murs et enfin, une banderole présente depuis des années : « Refugees welcome ». Le quartier s'autogère bon an mal an.

UN QUARTIER REFUGE

«Au début des années 2010, au moment où les néo nazis de l'Aube dorée multipliaient intimidations et ratonnades, les étrangers ont trouvé refuge ici, explique Yannis Youlountaf, réalisateur militant franco-grec qui prépare actuellement un documentaire sur le « nettoyage » d'Exarcheia. Les migrants avaient trouvé un asile, une zone de sécurité. Cette époque est révolue ».

Il va falloir s'y habituer : le 26 août dernier, quatre squats pour migrants ont été fermés et 143 d'entre eux ont été arrêtés. Puis sept autres dans les semaines qui ont suivi. Difficile de savoir ce qu'ils sont devenus, même si, selon le gouvernement grec, ils ont tous été placés dans des camps de réfugiés du pays. Le lendemain, 2 000 personnes ont manifesté dans le quartier, sur environ 15 000 habitants.

Ali habite Exarcheia depuis près de vingt ans. Ce réfugié politique afghan, proche de l'extrême gauche, a fui les talibans. Coanimateur d'un « centre social » qui dispense des cours de langues aux réfugiés, il ne croit pas aux chiffres du gouvernement : selon lui, un tiers survit dans des camps, un tiers erre dans la rue, et un autre tiers a trouvé asile dans les derniers squats du quartier. Notamment au « Notara », un squat de migrants géré par des anarchistes que les CRS grecs surveillent du coin de l'œil, à une centaine de mètres. Impossible de pénétrer dans ce squat tant la méfiance est grande, même lorsque l'on se présente comme journaliste pour le magazine d'Amnesty International. Sur le trottoir, un jeune Iranien indique : « Les anarchistes nous aident beaucoup, ils nous offrent le gîte, de la nourriture, des vêtements. Les conditions ne sont pas trop mal ici, et on n'a surtout pas envie d'aller dans des camps ».



UN VIRAGE À 180 DEGRÉS

Apostolos Veizis, de Médecins sans frontières, lui donne raison : « On ne peut expulser ces réfugiés si l'on n'est pas capables de les accueillir dans des conditions dignes et décentes. Or, ce n'est pas le cas ». Les données fournies par le Dr Veizis donnent la chair de poule : les normes internationales imposent normalement une toilette pour 20 personnes. Dans l'île de Lesbos, on en a une pour 300 personnes et une douche pour 500 personnes. Dans les camps, les réfugiés attendent entre trois et neuf heures pour recevoir de la nourriture. Ce sont des atteintes fondamentales à la dignité humaine. Et il ne s'agit pas d'une question d'argent mais de volonté politique : sur les 2,31 milliards d'euros que la Grèce a reçu de l'Union européenne pour l'aide aux réfugiés, seuls 21 % ont été effectivement dépensés.

MSF a beau être une organisation apolitique, le Dr Veizis dénonce le virage à 180 degrés du nouveau gouvernement conservateur : quelques jours après son arrivée au pouvoir, celui-ci a mis fin aux règlements imposant un minimum d'accès à la santé et des conditions de vie décentes pour les migrants. « Aujourd'hui, des milliers de personnes n'ont plus accès aux traitements et



diagnostics d'urgence. Nous avons des gens avec de graves problèmes cardiaques, des cancers, du diabète, qui n'ont accès à aucun médicament. Il y a aussi des problèmes de vaccinations », poursuit le médecin, précisant qu'environ 51 % des migrants sont des mineurs, dont 60 % ont moins de 12 ans.

Exarcheia dispose d'un centre de soins tenu par MSF où les habitants autogérés fournissent un minimum de médicaments. Le nettoyage du quartier apparaît aux yeux des habitants comme une injustice, et même une violence. « Ici, ce n'est plus comme avant, déplore un épicier libraire, on ne se sent plus en sécurité comme avant. Il y a trop de police ». Les forces de l'ordre grecques sont en effet perçues comme un facteur d'insécurité. Ce qui n'est pas tout à fait faux. Le 17 novembre dernier, la gauche et l'extrême gauche commémoraient la répression dans le sang de la révolte estudiantine de 1973 contre le régime des colonels. Dans la soirée, la police antiémeute a encerclé le quartier. De jeunes anarchistes

ont mis le feu à des papiers, des filles à peine ados, le visage masqué, se sont emparées de pavés qu'elles ne jetèrent jamais. Il n'en fallut pas plus pour que les forces de l'ordre arrosent le quartier de gaz lacrymogènes particulièrement forts, provoquant toux et vomissements parmi les clients de restaurants tranquillement attablés et les touristes. Selon Ali, le réfugié afghan, de nombreuses personnes, dont une femme, auraient été tabassées ce soir-là. J'ai moi-même vu un jeune, le visage en sang, avec un bandage de fortune, disant avoir été violemment matraqué sans raison.

L'OMBRE DE LA SPÉCULATION

Pour justifier les descentes régulières de la police qui, auparavant, ne pénétraient presque jamais dans le quartier, le gouvernement met en avant l'insécurité et le trafic de drogue. De fait, la place Exarcheia est devenue un supermarché de stupéfiants où l'on vous propose ouvertement cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne.

“ Il y en a marre,
les anarchistes devraient
régler le problème. (...)
Ah non, pas la police,
ça va foutre la merde. ”

Il y a aussi des vols à la tire et parfois des bagarres entre bandes rivales. Une partie de la population s'en plaint, d'une manière très « exarchienne » : « *Il y en a marre, les anarchistes devraient régler le problème* », s'emporte cet hôtelier. Les anarchistes, régler un problème de sécurité publique ? Ne serait-ce pas plutôt le rôle de la police ? L'homme n'y avait visiblement même pas pensé, puis après quelques secondes de perplexité, tranche : « *Ah non, pas la police, ça va foutre la merde* ». Exarcheia quoi ! « *De toute façon, tranche Ali, dans aucun pays au monde on n'éradique le trafic de drogue en envoyant les CRS* ».

En attendant, les habitants du quartier s'organisent. Comme tous les lundis soirs, le collectif informel des habitants d'Exarcheia discute, notamment des incidents du 17 novembre et de l'oppressante omniprésence policière. La douzaine de personnes présente est unanime pour la condamner. Contre l'arrivée massive de trafiquants de drogue, les habitants agissent, à leur manière : « *Nous organisons sur la place des bals, concerts, débats, pour se réapproprier cet espace public. Et de toute façon, l'expulsion des migrants n'a rien changé à la situation : les dealers sont toujours là* ». À vrai dire, les trafiquants ne sont généralement pas des réfugiés.

Xania Chrissyopolou rappelle que l'actuel maire d'Athènes a vu son père assassiné par un groupe terroriste d'extrême gauche lorsqu'il avait 11 ans. Mais outre la haine viscérale du pouvoir de droite, pour l'extrême gauche et les anarchistes, la vraie raison du « nettoyage » en cours est ailleurs : « *Nous sommes coincés entre Airbnb et la spéculation. Les loyers ont pratiquement doublé depuis un an et demi. On ne trouve plus rien à moins de 400 euros, dans un pays où le Smic est*



à 650 euros ». Ali, l'activiste afghan, va devoir déménager : « *Mon proprio a augmenté mon loyer de 120 euros d'un coup* ». Un peu partout, les graffitis « *fuck R'BNB* » (appellation anglaise de la célèbre plateforme de location) fleurissent sur les murs. « *Exarcheia est comme une verrue en plein centre d'Athènes, une anomalie dans le capitalisme actuel. Nous sommes à quinze minutes à pied du parlement et de la place Omonia, la grande place centrale d'Athènes. Les migrants et l'insécurité ont bon dos* ». Comme souvent, hélas. – T. V.



Politique migratoire : le tour de vis

Le nouveau Premier ministre conservateur, Kyriákos Mitsotákis, durcit le ton dans un pays devenu la principale porte d'entrée des migrants en Europe.

Ces derniers mois, la Grèce a connu une recrudescence des entrées de migrants et de réfugiés sur ses côtes orientales. Près de 60 000 personnes ont rejoint des îles grecques de la mer Égée en 2019, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés. En particulier Lesbos et Samos dont les capacités d'accueil dans les

centres d'identification sont dépassées.

Et le transfert de demandeurs d'asile vers le continent grec continue, avec la volonté d'y répartir 20 000 personnes.

L'objectif du gouvernement de Kyriakos Mitsotakis, leader du parti conserva-

teur Nouvelle Démocratie, est avant tout de contenir cette situation qu'il considère comme « *un flux de migrants et non de réfugiés* ». Le pouvoir en place souhaite ainsi poursuivre l'intensification du contrôle à ses frontières et prévoit la mise en place d'un « mur flottant » en mer Égée, bloquant les embarcations parties de Turquie. Pour

mieux encadrer les renvois des personnes dont la demande d'asile est rejetée, les hotspots¹ surpeuplés situés notamment à Lesbos, Chios et Samos, devraient être remplacés par des centres fermés. Parallèlement au projet d'embaucher 500 personnes afin de renforcer un service d'asile débordé, le Parlement grec a adopté une loi, fin octobre, visant à accélérer les expulsions. Le texte préoccupe de nombreuses ONG grecques et internationales. « *La nouvelle procédure est plus restrictive et offre moins de protection aux demandeurs d'asile* », souligne ainsi Alexandros Katziagiannis avocat au sein de Greek Council for Refugees. Critique envers le bilan de l'ancien parti aux commandes (*Syriza*, extrême gauche) qui a refoulé 1 806 migrants en quatre ans et demi, l'intention du gouvernement est d'en expulser 10 000 vers la Turquie avant la fin 2020. « *Catégoriser tous ces gens de migrants peut faciliter la politique de "nettoyage" entreprise par le pouvoir* », note Filippa Chatzistavrou, professeure associée à l'université d'Athènes.

Depuis le mois d'août se succèdent des évacuations de squats qui hébergent des exilés dans le centre d'Athènes. Quant au ministre du Travail, il a abrogé dès sa nomination un décret permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir un numéro de sécurité sociale, nécessaire pour se rendre à l'hôpital public. Pour Filippa Chatzistavrou, « *avec toutes ces mesures, Nouvelle Démocratie cherche à dissuader les gens de venir. Une stratégie qui va de pair avec celle de l'Union européenne plus encline à mettre l'accent sur une politique des frontières que sur une politique migratoire* ». – Clémentine Athanasiadis

Depuis le mois d'août se succèdent des évacuations de squats qui hébergent des exilés dans le centre d'Athènes. Quant au ministre du Travail, il a abrogé dès sa nomination un décret permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir un numéro de sécurité sociale, nécessaire pour se rendre à l'hôpital public. Pour Filippa Chatzistavrou, « *avec toutes ces mesures, Nouvelle Démocratie cherche à dissuader les gens de venir. Une stratégie qui va de pair avec celle de l'Union européenne plus encline à mettre l'accent sur une politique des frontières que sur une politique migratoire* ». – Clémentine Athanasiadis

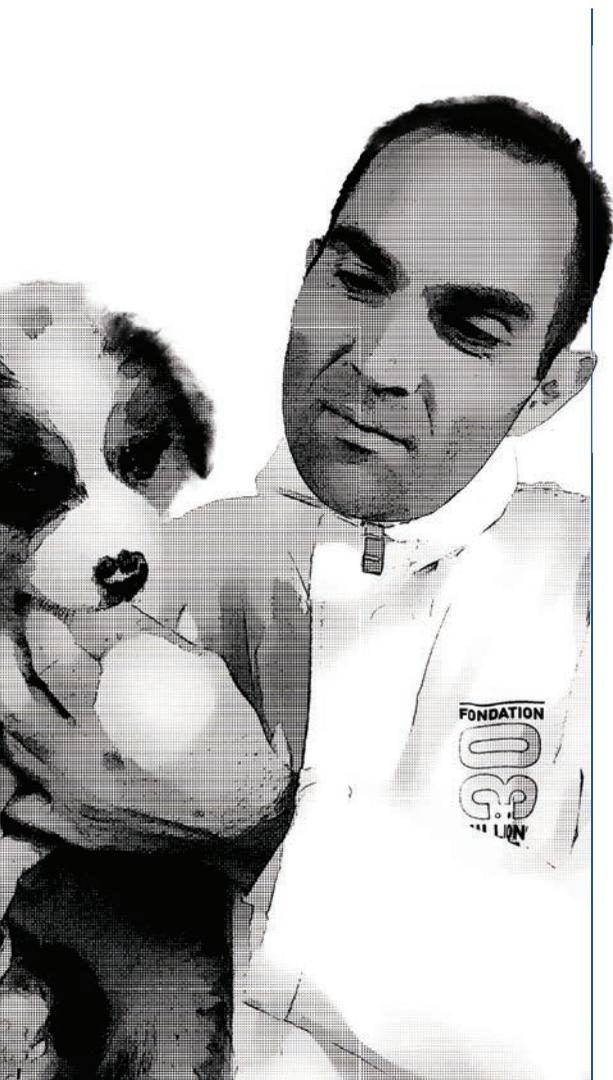
1 – Créés en 2015, les « hot spots » sont des centres de contrôle, d'identification, d'enregistrement des témoignages et de prise d'empreintes des arrivants.

LES ANIMAUX DOIVENT-ILS

Après une première évolution du statut juridique de l'animal en 2015, la Fondation 30 millions d'amis espère inscrire dans le code civil celui de « personne animale » qui ferait des animaux de véritables personnalités juridiques dotées de droits. Leur pétition a récemment dépassé les 150 000 signataires.

— Par Gabriel Decorinthe

JEAN-FRANÇOIS LEGUEULLE
Délégué général
de la Fondation
30 millions d'amis



Les animaux sont-ils maltraités en France ?

Tous les jours, la Fondation 30 millions d'amis est mobilisée sur le terrain pour sauver des animaux en détresse. Depuis 2015 et la première réforme du statut juridique de l'animal, on constate une évolution des mentalités. Les procureurs et les juges sont davantage sensibles à la souffrance animale. Moins d'affaires sont classées sans suite et des peines plus lourdes sont infligées. Mais il reste encore beaucoup de maltraitance.

Le statut actuel d'être vivant doué de sensibilité est-il insuffisant ?

Le code civil reconnaît deux grandes catégories juridiques : celui des biens et celui des personnes (physiques ou morales). Malgré nos efforts, le régime de l'animal est toujours rattaché à celui des biens. Notre objectif est de faire en sorte que les animaux ne soient plus considérés comme des objets mais en tant que sujets de droits. Concrètement, cela leur donnerait accès à plus de droits comme le droit à la liberté ou encore à ne pas être soumis à des expérimentations. Nous pourrions utiliser ce nouveau statut pour mettre un terme à l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques par exemple.

Faut-il un nouveau statut pour tous les animaux sans exception ?

C'est compliqué, il faut y aller graduellement. On pourrait commencer par les animaux de cirque puis appliquer plus tard ces nouveaux droits aux animaux de compagnie. L'idée principale, c'est de poser le principe dans le code civil que la personnalité juridique puisse être accordée aux animaux. À partir de là, on pourra décliner les droits en faisant du cas par cas.

Peut-on à la fois protéger et exploiter les animaux ?

Nous travaillons jour après jour pour améliorer les conditions de vie et de fin de vie des animaux de ferme. Nous œuvrons pour arrêter l'élevage intensif, les longs transports d'animaux, l'abattage sans étourdissement préalable, le broyage des poussins, la castration à vif des porcelets. Évidemment, on ne mettra pas fin, du jour au lendemain, à l'exploitation des animaux mais des lois plus protectrices peuvent faire évoluer nos méthodes d'élevage et d'abattage.

ÊTRE DES SUJETS DE DROIT ?

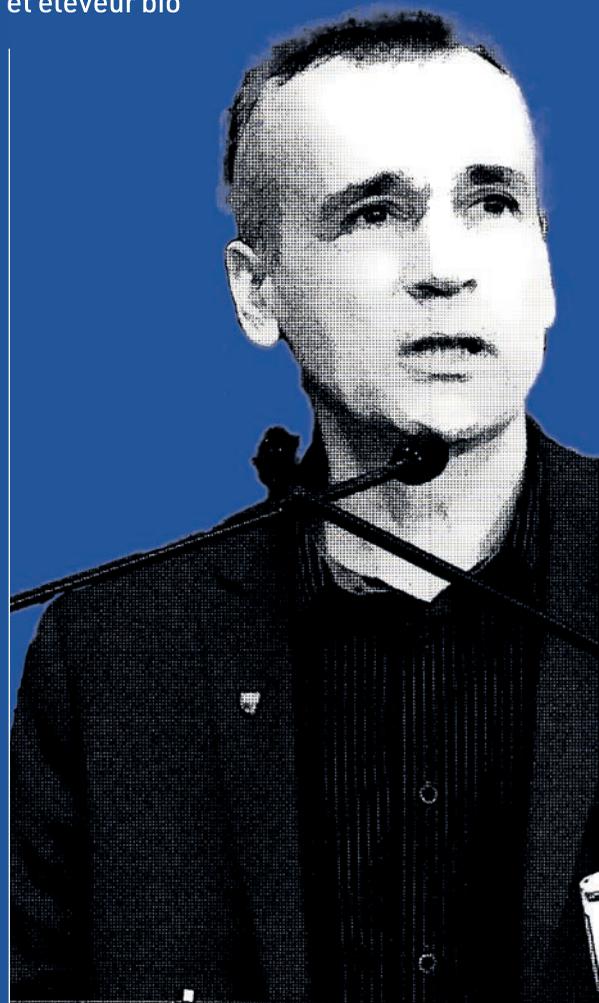
Les animaux sont-ils maltraités en France ? Par rapport au reste de la planète, les animaux de ferme ne sont pas mal élevés en France. Il y a un paradoxe criant : toujours reprocher aux éleveurs de maltraiter leurs animaux et, par ailleurs, être le pays ayant le plus gros cheptel d'animaux domestiques. Or, il y en a certainement beaucoup dont on ne respecte pas le cycle naturel en les laissant dans un appartement toute la journée, en les sortant un quart d'heure par jour et en leur faisant manger toujours les mêmes trucs dégueulasses.

Le statut actuel d'être vivant doué de sensibilité est-il insuffisant ? L'arrivée, il y a cinq ans, de l'animal dans le code civil – qui est normalement le code des humains – nous a beaucoup interpellés. On a eu du mal à comprendre ce qu'il y avait derrière puisqu'on a déjà dans le code rural un encadrement juridique. Il faudrait mieux appliquer ce code, c'est sûr, mais pourquoi aller plus loin ? Ça amènerait à bouleverser la relation entre les hommes et les animaux. Donner plus de droits aux animaux, ce serait remettre en cause le droit de propriété et donc notre métier d'éleveur.

Faut-il un nouveau statut pour tous les animaux sans exception ? Il y a des différences phénoménales dans tous les cycles du règne animal. Les gens qui écrasent allégrement des moustiques ne se comporteraient pas mieux ce quelqu'un qui abat une vache sans l'étourdir ! C'est un problème majeur pour cette idée de statut juridique propre à l'animal. Il faudrait ouvrir des tiroirs réglementaires sans fin entre animaux de rente, animaux sauvages, animaux domestiques, etc. Si on rentre dans ce débat, on n'en sortira pas. Ça ajoutera encore davantage d'incompréhensions entre les citoyens.

Peut-on à la fois protéger et exploiter les animaux ? Le titre d'exploitant est dans le code rural mais c'est une terminologie qui date d'une époque où les gens ne mangeaient pas à leur faim et ne se posaient pas ces questions éthiques. Les éleveurs n'exploitent pas. Ils élèvent à une fin de production de viande, qui est un pilier de notre alimentation humaine.

ÉTIENNE GANGNERON
Vice-président de la FNSEA
et éleveur bio



Le Temps

CULTURE

Aruanas, la série sentinelle de l'Amazonie

Une série brésilienne porte à l'écran le combat de trois militantes engagées dans la défense de la forêt amazonienne. Un plaidoyer d'utilité publique dans un Brésil dominé par les intérêts de l'agrobusiness.

Sous la canopée, la bataille fait rage. Elle oppose au quotidien les défenseurs de l'environnement qui luttent pour préserver le « poumon de la planète » et ceux qui ne voient dans l'Amazonie qu'un énorme gisement de ressources naturelles. Les dangers menaçant la plus vaste forêt équatoriale de la planète ne sont pas nouveaux au Brésil. Ils ont cependant pris une dimension internationale, ces derniers mois, avec les effroyables incendies qui ravagent la région. Cette catastrophe a également révélé au monde le visage de Jair Bolsonaro, président d'extrême droite, élu le 28 octobre 2018, et climato-sceptique assumé. Certes, les reportages et documentaires sur l'implication des militants de l'environnement en Amazonie sont nombreux. Mais avec *Aruanas* (« sentinelles » en langue indigène tupi), c'est la première fois qu'une série de fiction brésilienne tire la sonnette d'alarme sur la crise environnementale, et cherche à valoriser le travail des militants.

Drôle de dames

Dans la série, « *Aruanas* » est une ONG de défense de l'environnement créée par trois amies d'enfance qui enquêtent sur les activités d'une compagnie minière à Cari, petite bourgade de l'État d'Amazonas, au nord



du Brésil. Des faits inquiétants s'y déroulent : appels au secours anonymes, personnes mystérieusement malades, assassinats et menaces des populations indigènes locales... Au fil des dix épisodes de la saison 1, l'avocate Veronica, la journaliste Natalie, et la militante de terrain Luiza, accompagnée de la jeune stagiaire Clara, mettent à jour des crimes environnementaux commis par la compagnie d'extraction minière « KM » qui exploite illégalement l'or de la région. Courageuses et déterminées à sauver la forêt malgré le danger, ces femmes vivent également des drames personnels. C'est ce mixte qui constitue la trame de la série lancée début juillet dans 150 pays et en onze langues différentes¹.

Évidemment, l'ONG « *Aruanas* » n'existe pas. Pas plus d'ailleurs que la petite ville de Cari. Pourtant, rarement



© Fabrice Koehne / Globo

“L’Amazonie n’est pas le problème des seuls défenseurs de l’environnement, ni même celui des Brésiliens. C’est le problème de toute l’humanité.”

fiction n’aura été si crédible pour évoquer le travail des militants écologistes au cœur de l’Amazonie brésilienne. Une mission particulièrement dangereuse puisque, d’après le rapport annuel de Global Witness, 164 personnes, qui luttaient pour la défense de la terre et de l’environnement, ont été assassinées au Brésil en 2018. Cette violence est illustrée dès le premier épisode de la série, avec la découverte du cadavre d’un informateur de l’ONG dans le coffre de la voiture de Natalie. Immédiatement, les soupçons se portent sur la compagnie minière « KM », et son patron, Miguel Kiriakos, entrepreneur vénalet et sans scrupules, auquel les dialoguistes de la série prêtent parfois des propos évoquant le discours politique de Jair

Bolsonaro, comme cette affirmation : « ceux qui aiment la forêt équatoriale et les Indiens, ce sont les gens connus. Le peuple, lui, aime l’argent ».

L’ombre de Bolsonaro

Autre scène troublante de vérité, celle où le patron de « KM » demande à des lobbyistes d’intervenir auprès des parlementaires pour faire annuler le statut de réserve protégée attribué à un territoire indigène, afin d’étendre l’extraction d’or. Une situation des plus crédibles dans un Brésil aux mains de la « Bancada Ruralista », groupe parlementaire puissant, proche des grands propriétaires terriens et de l’agrobusiness. Dès son élection Jair Bolsonaro a voulu autoriser l’extraction minière dans les territoires indigènes sous prétexte de « développer l’emploi et l’activité écono-

mique ». « Nous voulions qu’au-delà de sa fonction de divertissement, cette série soit la plus réaliste possible, explique Estela Renner, réalisatrice de la série. Pour cela, nous avons consulté de nombreuses organisations (dont Greenpeace et Amnesty International) avant et pendant l’écriture d’Aruanas ».

Scénario fluide, dialogues ciselés : le souci de réalisme est valorisé par une direction d’acteurs particulièrement réussie. La série est d’ailleurs unanimement louée par la critique nationale et internationale. L’hebdomadaire spécialisé américain *Variety* estime ainsi qu’« *Aruanas* est une série innovante », et sans doute « le projet le plus ambitieux de la *Globoplay* ? » On pourra regretter l’abus de mouvements de caméra subjectifs et de plans rapprochés fréquemment utilisés dans les « telenovelas » produites par la chaîne Globo pour souligner les émotions des protagonistes. En revanche, l’attention portée à la lumière est une belle réussite de *Aruanas* avec une dominante de vert, de jaune et de bleu qui rappelle bien sûr les couleurs du drapeau brésilien, mais aussi celles de la forêt, de l’or et de l’eau des rivières. « Nous espérons qu’avec *Aruanas*, le thème de l’environnement devienne un sujet de conversation à table dans tous les foyers brésiliens », indique Marcos Nisti, coauteur de cette série dont la première saison est diffusée au Brésil sur la chaîne payante « *Globoplay*² », avant de passer en clair l’an prochain sur le canal national, avec à la clé, un potentiel de 100 millions de téléspectateurs. *Car l’Amazonie n’est pas le problème des seuls défenseurs de l’environnement, ni même celui des Brésiliens. C’est le problème de toute l’humanité*. – Jean-Claude Gêze

1 – À voir en version payante sur www.aruanas.tv

2 – Service d’abonnement vidéo à la demande, appartenant au groupe brésilien Grupo Globo.



Championnes du monde

Avec *Féminines*, Pauline Bureau revisite l'ascension d'une équipe de joueuses de foot, à Reims, dans le contexte des années 1970. L'occasion de questionner le sens du collectif.

Des femmes, entre 16 et 32 ans, sur un terrain de foot : l'attraction imaginée en 1968 par un journaliste pour la kermesse de *L'Union* de Reims va faire événement. S'inspirant de l'histoire de cette équipe devenue, dix ans plus tard, championne du monde et dont elle a rencontré plusieurs protagonistes, Pauline Bureau crée un spectacle haut en couleur. L'auteure et metteuse en scène y questionne l'esprit d'équipe, la soif d'émancipation, les préjugés. Sur le plateau central transformé en vestiaires, on observe la formation de l'équipe : Joana, jeune sportive aguerrie, Jacqueline, femme au foyer qui débarque en espadrilles et le coach bienveillant. Un écran vidéo

surplombe la scène et montre la progression des joueuses sur le terrain. Ça court, ça tombe, ça se plante, ça encaisse et ça marque. Le décor se transforme. Le spectateur est alors invité dans les foyers : la salle à manger où la gamine Marinette cache sa passion du ballon à un paternel bas du front, la chambre où Rose se fait cogner par un mari qui refuse qu'elle continue à travailler. En hauteur, l'écran laisse place à un plateau où trois ouvrières s'échinent sur les chaînes de l'entreprise Gravix. Elles se mettront en grève en ce printemps 1968. Pas simple de s'affranchir... Les personnages, joués avec brio par les acteurs de la compagnie « La Part des anges », sont appréhendés sur tous les terrains : sportif, intime, politique.

Les scènes sont souvent cocasses telles celle où Marinette se plante copieusement dans ses entrechats, plus sombres quand les ouvrières enchaînées à leur machine répètent les mêmes gestes, voire graves quand la violence se pointe.

Féminines décrit aussi une ascension fulgurante : l'équipe de foot de Reims va enchaîner les tournées, y compris aux États-Unis avant de gagner la Coupe du monde à Taipei (Taïwan) en 1978. Un exploit à plus d'un titre. On se souvient qu'une vingtaine d'années auparavant le football fut interdit aux femmes par le régime de Vichy via une liste des sports prohibés. Grâce à un florilège de figures, de situations, la pièce souligne aussi les points de tension qui



© Pierre Grosbois



© Pierre Grosbois

surgissent quand les femmes sortent du cadre. « *Si la définition du féminin change, celle du masculin aussi et tout le monde y gagne, dans une identité plus complète* », résume la metteuse en scène. Après notamment *Mon cœur*, inspiré de l'affaire du Mediator, et *Hors la loi*, autour du procès de l'avortement à Bobigny en 1972, Pauline Bureau avec sa troupe signent une fois encore un spectacle salutaire. – Amélie Meffre

Féminines

Texte et mise en scène de Pauline Bureau.

En tournée en mars 2020 : les 10 et 11, à la Scène nationale d'Angoulême, les 18 et 19 à La Filature de Mulhouse, les 24 et 25 au Théâtre Firmin Gémier La Piscine de Chatenay-Malabry et le 31 au Nest de Thionville.

LE COUP DE CŒUR D'AURÉLIE



Meurtre à Raqqa

Yannick Laude

Un flic, un meurtre, une pute... Voilà qui n'est guère original pour un polar, sauf qu'ici, le thriller se déroule dans la ville syrienne de Raqqa, en 2013. Mêlant habilement personnages fictifs et réels (à la fin du livre, un index en forme de who's who permet de faire le tri), l'auteur nous plonge dans cette cité de l'Euphrate, déchirée entre des myriades de milices. Le soulèvement populaire a muté en conflit, la rébellion se fragmente en factions. Le commissaire Merwan Milet, kurde et communiste, doit naviguer en eaux plus que troubles, effervescentes ! Malin comme un singe, le fonctionnaire de police tente de sauver son poste et sa peau, alors que l'État islamique prend l'ascendant sur Raqqa. Mais pour mener l'enquête sur le meurtre d'une prostituée, démanteler un réseau de trafic d'eau minérale, protéger sa famille et venir en aide à une trop jolie franco-marocaine, il va devoir jouer double, voire triple jeu. Même au sein de son foyer, où cohabitent un grand-père fidèle à la dynastie Assad et une épouse qui fomente avec l'opposition laïque une capoeira démocratique ! Milet n'est pas au bout de ses peines. Très documenté, Yannick Laude, conseiller en communication au Parlement européen, utilise avec talent les ressorts du polar pour décrire les luttes de pouvoir à Raqqa, avant qu'elle ne devienne la capitale officieuse de Daech. On attend impatiemment la suite des aventures de son drôle de commissaire.

– Aurélie Carton

Albin Michel, 457 p., 22,90 euros.

ESSAI

La loi, c'est moi

Une enquête lève le voile sur les violences conjugales subies par les épouses des policiers et des gendarmes.

Au fait, comment fait-on lorsque l'on est femme de flic et que notre compagnon nous frappe ? On appelle le 17, le numéro de la police ? Eh bien, on hésite et pas qu'un peu. C'est le sujet de cette enquête, extrêmement bien fouillée, consacrée à ce qui reste un tabou, la violence conjugale subie par des femmes de gendarme et de policiers. Au départ, le témoignage de Alizé Bernard, battue et harcelée par son conjoint gendarme, ressemble, hélas, à celui de toutes les femmes battues (isolement, emprise, escalade de la violence, perte de sens). À une différence près : comment porter plainte lorsque le bourreau répète : « *la loi, c'est moi !* » ou « *ce sera parole contre parole. Je suis assermenté !* ».

ROMAN

Au temps des lynchages



À Marvel, dans l'Indiana, en août 1930, une foule hystérique se presse pour assister au lynchage de trois jeunes Noirs. Ottie Lee, une belle rousse, prisonnière d'une existence âpre entre un mari éleveur de porcs et un patron grossier, décide de les accompagner pour « *assister au spectacle* ». De son côté, Calla Destry, une jeune métisse, rêve d'échapper à sa condition et se met en route pour rejoindre ceux qui veulent arrêter les lyncheurs. Pour chacune de ces femmes, la « route » sera le début d'un voyage initiatique à travers une Amérique déchirée par la violence et le communautarisme.

L'Américain Laird Hunt s'inspire de l'une des pages les plus sombres de l'histoire de son pays : le lynchage des Noirs pendant la ségrégation. Le 7 août 1930, Thomas Shipp et Abram Smith, deux Afro-Américains, furent en effet lynchés à Marion, dans l'Indiana. Arrêtés la nuit précédente, ils étaient accusés d'avoir volé puis assassiné un ouvrier blanc et violé sa petite amie. Une foule avait investi la prison, puis roué de coups les deux jeunes hommes avant de les pendre à un arbre.

Avec *La route de nuit*, Laird Hunt poursuit sa fresque romanesque de l'histoire américaine et redonne vie à cette sinistre période. Entre hallucinations, rêveries et sombres réalités, il donne à voir des vies marginales, empêchées, étouffées. – Flore de Borde

La route de nuit

Laird Hunt

Actes Sud, 285 p., 22 euros.

De plus, ces hommes possèdent des armes, connaissent les arcanes des procédures, disposent de moyens pour localiser leur compagne si celle-ci quitte le domicile. Une fois le courage et la force retrouvés, comment sont recueillies les plaintes, (souvent par les collègues de l'époux) et que deviennent-elles ? Comment s'en sortent ces femmes ?

La journaliste Sophie Boutboul dévoile ce monde particulier, soudé par un solide esprit de corps, où l'on préfère se taire que dénoncer un collègue. Un « encasernement » au sens propre parfois, si l'on en croit une description de la vie en caserne où un écriteau prévient « *la femme de gendarme est tolérée. Le chien est accepté* » (sic). C'est aussi s'interroger honnêtement : la violence inhérente à ces métiers entraîne-t-elle la violence ? Comment marque-t-elle les esprits ? « *Une tension monte en nous et reste* », « *On n'est pas tous égaux devant ce que l'on voit, mais ça nous lie* », « *Il n'y a qu'un flic qui peut comprendre un flic* » répondent de nombreux hommes et femmes flics. Voici un corps d'État isolé qui étouffe.

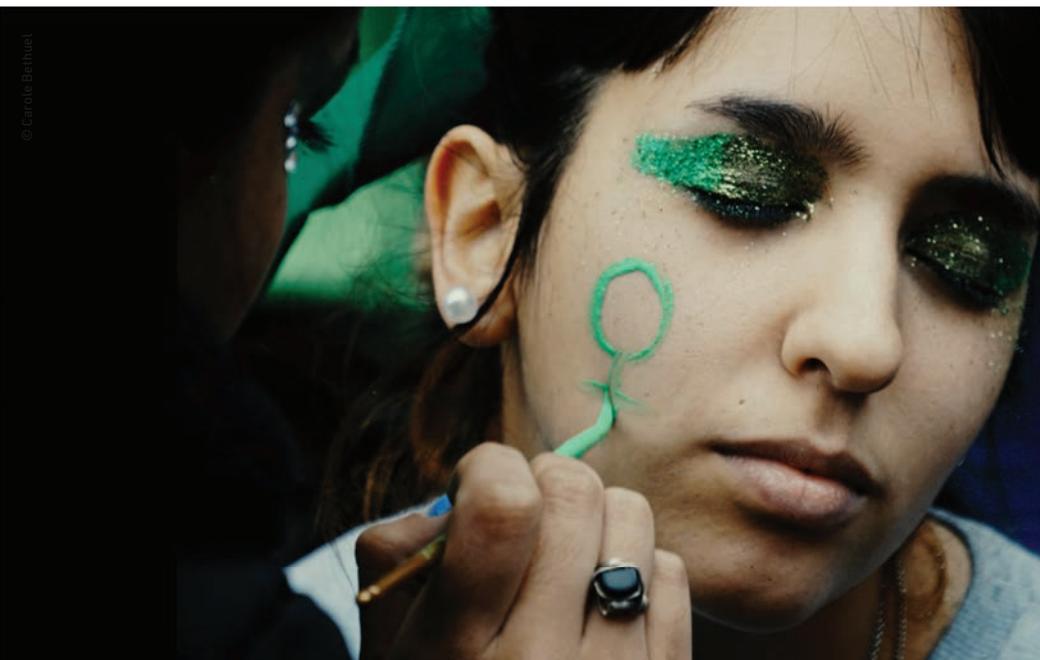
Ceci ne justifie rien, mais ceci explique peut-être en partie que l'on retrouve davantage de violences conjugales au sein de la police et gendarmerie, que dans la population « normale ». Il est toujours utile de libérer la parole. Ça peut-être du gagnant-gagnant. – Liliane Roudière

Silence on cogne

Enquête sur les violences conjugales subies par des femmes de gendarmes et de policiers

Alizé Bernard et Sophie Boutboul

Éd. Grasset, 384 p., 22 euros.



FILM

Vague verte en Argentine

En Argentine, où l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est illégale, le ministère de la Santé comptabilise entre 350 000 et 500 000 avortements clandestins chaque année. Autre sinistre statistique : une femme meurt chaque semaine des suites de ce type d'intervention hors la loi. Longtemps taboue, avant de devenir, sous la pression de la société civile, un sujet clivant, la légalisation de l'IVG est aujourd'hui un combat multigénérationnel. Symbolisée par le port de foulards verts et des manifestations monstres, joyeuses, sur fond de batucada, la campagne nationale pour le droit à un avortement légal, sûr et gratuit a largement contribué à ce qu'un projet de loi soit voté, pour la première fois, le 14 juin 2018 par les députés. Le 9 août, il sera rejeté par 38 voix contre 21 par les sénateurs. « *Maintenant la vague verte ne s'arrêtera plus* », estime le cinéaste Juan Solanas qui a suivi les huit semaines de débats intenses avant que le texte passe devant le Sénat. Son documentaire, intitulé en France *Femmes d'Argentine (Que Sea Ley)* pour le public

argentin), suit les cortèges, fait entendre les discours des parlementaires, les arguments de prêtres (issus de chaque camp), les témoignages d'obstétriciens mais aussi et surtout, des femmes qui racontent avec émotion leur tragédie personnelle. – A. C.



Femmes d'Argentine (Que Sea Ley)
de Juan Solanas
1h26. Sortie le 11 mars.
Un film soutenu par Amnesty International

FILM

Benni

Nora Fingscheidt

À 9 ans, Benni est une blondinette violente, dangereuse, imprévisible. Pourtant, entre deux crises, elle peut se montrer sensible, tendre, drôle. Ballotée de foyers en maisons d'accueil, en quête d'une protection qui lui a fait défaut, Benni est en réalité affamée d'amour. La cinéaste allemande épouse les embardées de son personnage incassable, incassable et nous propose un poignant portrait de l'enfance en souffrance.

1h58. Sortie le 4 mars.

ALBUM

En avant toutes

Cartooning for Peace

Les crayons acérés des dessinateurs du collectif *Cartooning for Peace* s'emparent du combat des femmes pour l'égalité des droits après le phénomène #me too. Dans cet album préfacé par la journaliste Laure Adler, 120 dessins de presse traitent tour à tour des affaires Weinstein et Polanski, du harcèlement sexuel, des violences conjugales, de l'excision, de la parité etc. Griçant.

Gallimard/Amnesty International,
144 p., 19,50 euros.
En vente sur
www.boutique.amnesty.fr

agenda

UZÈS

Festival Cinéma

Programmation au cinéma Le Capitole, 1 rue Xavier Sigalon, pour le festival de films Cinéma et droits humains.

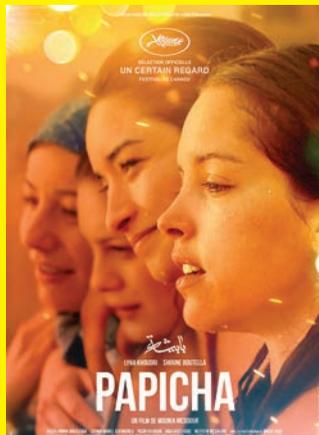


Vendredi 6 mars à 20h30

Tel Aviv on Fire

Film de Sameh Zoabi (Palestine)

Tarif unique 6€



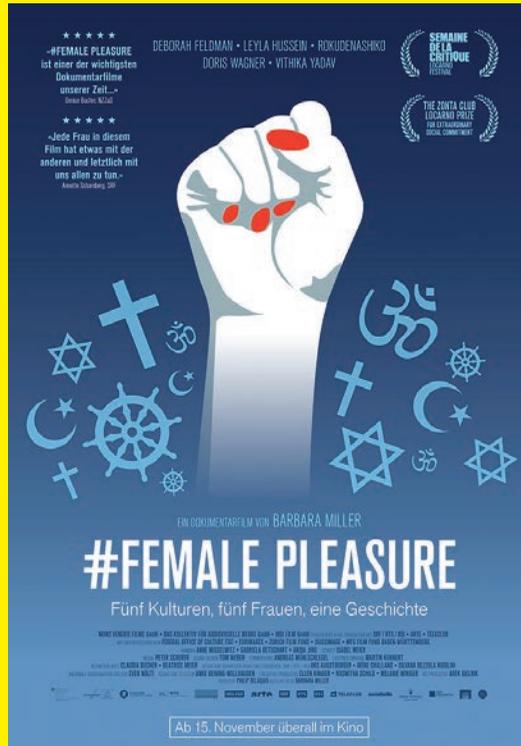
Vendredi 27 mars à 20h30

PAPICHA (Sélection Oscar 2020)

Film de Mounia Meddour (Algérie)

Tarif unique 6€

6 et 27 mars



MARTIGUES

Festival Regards de femmes

Projection-débat à 20 h au cinéma Jean Renoir, rue Jean Renoir, Paradis St Roch.

Film documentaire *Female Pleasure* de Barbara Miller le 5 mars et *Femmes d'Argentine*, documentaire de Juan Solanas le 7 mars. Les féministes argentines et leur extraordinaire mobilisation ont fait naître l'espoir d'une loi qui légalise l'avortement.

Contact : martigues@amnestyfrance.fr

5 et 7 mars

THONON-LES-BAINS

Une pensée pour les femmes

Vente de pensées de 9 h 30 à 18 h au Shopping Léman Intermarché à 1 € pour soutenir les droits des femmes et l'action indépendante d'Amnesty dans la défense de leurs droits. Pour des quantités supérieures à 20 unités, prière de nous contacter.

Contact : thononchablais@amnestyfrance.fr

7 mars

SAINT-PRIEST

Concert

What about Lilly

Concert du groupe *What about Lilly* à 20h, salle Le Concorde 10 av. de la Gare. Cinq ami(e)s jouent ensemble du rock, du blues, de la country, du folk, de la soul, selon un mode revisité. L'objectif est de partager un bon moment avec le public, sur du son « Roots Rock ».

Contact : daniel.candas@orange.fr

7 mars

WISSEMBOURG

Foire aux livres

À la Grange-aux-Dîmes, place du Saumon. Samedi, de 9 h à 18 h et dimanche, de 10 h à 17 h. Très grand choix à petits prix.

Contact :

Laurette au 03 88 94 10 36.

7 et 8 mars

COMMERCY

Foire aux livres

Collecte, vente de livres le samedi et le dimanche de 10 h à 18 h au salon d'honneur du Château Stanislas. Entrée gratuite. Des milliers de livres à tout petits prix. Signatures de pétitions, vente de produits solidaires et rencontre avec les militants.

Contact :

M-Agnès Colle 03 29 89 03 55 ou AlGroupe292@hotmail.fr

7 et 8 mars

AURAY

Cinéma

Le dimanche, de 11 h à 22 h, au cinéma le Ti Hanok. 5 films tout au long de la journée : *Wajda, Woman, Si les Femmes comptaient à Hollywood, ...*

Ateliers, conférences, tables rondes, petite restauration sur place.

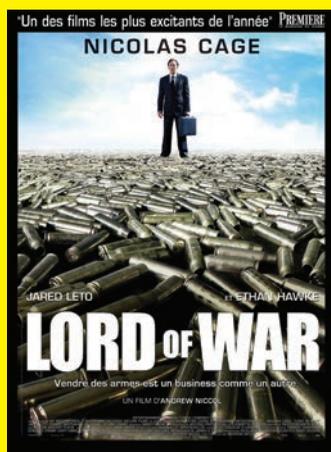
Contact :

vannes@amnestyfrance.fr

8 mars

PARIS**Concert**

Amnesty Paris-Batignolles vous invite à un concert « Jeunes talents » à 18 h en l'église de l'Ascension, 47 rue Dulong. Les élèves 3^e cycle des conservatoires de la ville de Paris Céline Planes au violon, et Renaud Stahl, alto joueront : 1^{er} sextuor de Brahms, *concerto pour 4 violons* de Vivaldi, *Quatuor américain* de Dvorak, *Symphonie n°7* de Mendelssohn pour cordes. Contact : paris.batignolles@amnestyfrance.fr

14 mars**ROANNE****Festival Cinéma**

Le groupe local vous invite à la projection du film *Lord of War* suivi d'un échange sur le sujet des ventes d'armes. Cinéma Les Halles, à Charlieu. vendredi 20 mars à 20 h 30.

20 mars**PARIS****Vente fleurs**

Le groupe de Paris-Gambetta organise une vente de pensées samedi, de 9 h 30 à 17 h. Devant la mairie, place Gambetta 75020 Paris.

21 mars**VOIRON****Vente de livres**

Foire aux livres de 9 h à 18 h Salle des fêtes, place J. Gau. Entrée libre, contact : 06 77 79 36 80.

21 mars**VAUGNERAY****Foire aux livres**

Romans / documentaires / bd / poches / romans policiers / enfants, de 9 h à 18 h - Salle des fêtes. Artisans du Monde tient un lieu de vente avec boissons. Film en soirée 18 h 30 suivi d'un échange libre. Contact : joel.chazal@wanadoo.fr

28 et 29 mars**VAL-DE-REUIL****Vente de livres**

Foire aux livres de 14 h à 18 h, 25 000 livres à la vente, au bénéfice exclusif d'Amnesty International : romans, histoire, beaux-arts, livres enfant-jeunesse, policiers, livres anciens, histoire, biographies, sciences, tourisme, etc. Le tout à des prix très modiques (livres de poche à 50 c), au Lycée Marc Bloch, Voie Bachelière. Contact : louviers@amnestyfrance.fr

28 et 29 mars**SAINT-DIZIER****Foire aux Livres**

Environ 15 000 ouvrages d'excellente qualité, du roman à la philosophie en passant par le policier ou le livre pour enfants, seront proposés à des prix très intéressants. Le public pourra y trouver des informations sur Amnesty et participer aux actions pour la défense des droits humains. Salle du Palace, rue des Bragards. Contact : Charlotte Voironsson : Tél : 03.25.05.44.45, Marcel Marchand : Tél : 03.25.05.13.30

28 et 29 mars**ORLÉANS****Foire aux livres**

Vente de livres d'occasion, CD, DVD à petits prix de 9 h à 19 h à la Maison des Associations 46ter, rue Sainte Catherine. Contact : nmarechal@noos.fr

2 au 4 avril**SAINT-BRIEUC**

Amnesty Bretagne organise « les rencontres amnestiennes » le week-end des 25 et 26 avril. La journée du samedi 25 sera consacrée à la réunion de région jusqu'à 16 h 30.

Dès la soirée un ciné-débat autour d'un film sur le climat.

Le dimanche sera en lien avec le thème des personnes déracinées : différents témoignages le matin et une « conférence gesticulée » l'après-midi avec l'intervention de Julie Allard, avocate.

N'hésitez pas à venir nombreux. Contact : region.bretagne@amnestyfrance.fr

25 et 26 avril

Le mensuel d'information et d'action sur les droits humains

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Cécile Coudriou

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Josette Debord

RÉDACTRICE

Aurélie Carton

COMITÉ DE RÉDACTION

Sylvie Brigot-Vilain

Aurélie Carton

Anne Castagnos-Sen

Christine Chaumeau

Patrick Chesnet

Pauline David

Bernard Debord

Josette Debord

Carmen Duarte

Catherine Gaudard

Yves Hardy

Frank Petit

Virginie Roels

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Clémentine Athanasiadis

Aysen

Flora de Borde

Sophie Boutbout

Audrey Chabal

Gabriel de Corinthe

Christian Caujolle

Daikha Dridi

Jean-françois Dubosc

Raphaël Fournier

Jean-Claude Gérez

Amélie Meffre

Olivia Müller

Lola Ledoux

Blandine Lenoir

Gwénaëlle Lenoir

Élisa Perriguer

Damien Roudeau

Liliane Roudière

Morgat Rozenn

Jean Stern

Thierry Vincent

CORRECTEURS

Mireille Berkani

Alain Malassinat

CONCEPTION / RÉALISATION

Élise Desmars-Castillo

EN COUVERTURE

Création d'Élise Desmars-Castillo

Photo : Adobe Stock

IMPRESSION

Aubin Imprimeur

86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE

042484664

ISSN : 0761-9359

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2020

La Chronique, mensuel d'Amnesty International France 76, boulevard de la Villette 75 940 Paris cedex 19



FRANCE - XVIII^e SIÈCLE

Olympe à l'avant-garde du féminisme



© D'après AFP

Paris, 30 octobre 1793 : la Convention déchoit les Françaises du statut de citoyennes que la Révolution leur avait peu avant accordé. Cinq jours plus tard, à l'ombre de la statue de la Liberté, la guillotine tranche la tête d'une femme de 48 ans. Une exécution saluée par le journal officieux du Comité de salut public : « Elle voulut être homme d'État. La loi a puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe ». « Elle », c'est selon Chaumette, le procureur de Paris, « cette virago, la femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges qui, la première, institua des sociétés de femmes, abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes ».

L'« impudente virago » qui avait, de façon prémonitorioire, estimé que puisque « la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la Tribune », a péri d'avoir été en avance sur son temps. Tellement en avance que l'œuvre de cette personnalité hors du commun sera ignorée pendant deux siècles. Il faudra attendre le bicentenaire de la Révolution pour que l'on se souvienne de sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne rédigée

en 1791. Elle y réclamait l'égalité des droits civils et politiques entre les sexes, accompagnée de ce cri : « Femme, réveille-toi ! Le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits ». Jamais cette pionnière du féminisme ne s'est résignée à la condition assignée à son genre. Veuve à 18 ans, Marie Gouze décide de ne pas se remarier, car la loi d'alors interdit à une autrice de publier un ouvrage sans l'autorisation de son époux.

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ».

Olympe de Gouges

Elle mène à l'époque une vie de femme libre et, sous le pseudonyme d'Olympe de Gouges, se consacre à l'écriture de dizaines de romans, pièces de théâtre, écrits politiques qui la placent en précurseur humaniste de l'histoire des idées. Dès avant 1789, militante engagée de l'abolition de l'esclavage, elle réclame et obtient le droit au divorce lorsque la Révolution éclate. Proche des Girondins, elle demande, sans

être entendue, le remplacement du mariage religieux, « tombeau de la confiance et de l'amour », par un contrat civil entre concubins, ainsi que la création de maternités, la féminisation des noms de métier, la reconnaissance des enfants nés hors mariage et un système de protection maternelle et infantile. Par aversion pour la peine capitale, elle propose d'assister Malesherbes dans la défense de Louis XVI devant la Convention, un vœu rejeté avec mépris.

Révoltée par la Terreur, « le sang, même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les Révolutions », elle accuse par voie d'affiches Robespierre d'aspirer à la dictature après la mise en accusation des Girondins. Ce qui lui vaut d'être traînée devant le Tribunal révolutionnaire pour « attentat à la souveraineté du peuple ». Privée d'avocat, elle assure elle-même sa défense, exerçant ainsi une dernière fois son « droit de monter à la tribune ». Son talent n'y fera rien. Le lendemain, elle doit gravir les marches de l'échafaud.

DATES-CLÉS La passionaria des droits des femmes

7 MAI 1748	Naissance à Montauban.	1791	Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne.
1789	Succès de la publication de sa <i>Lettre au peuple</i> .	3 NOVEMBRE 1793	Exécution place de la Révolution.
20 JUILLET 1793	Arrestation pour une affiche réclamant un référendum sur la nature du gouvernement.		



ARABIE SAOUDITE

Loujain al-Halhouli

Depuis plus de 600 jours, cette Saoudienne de 30 ans est emprisonnée dans des geôles saoudiennes, où elle a fait l'objet de torture et d'agression sexuelle. Figure emblématique de la campagne féministe pour l'obtention du droit de conduire et la fin de la tutelle masculine, Loujain al-Halhouli s'était filmée au volant d'une voiture. Bien que l'interdiction faite aux femmes de conduire soit finalement levée, elle reste en prison, accusée d'avoir eu « l'intention de saper la sécurité, la stabilité et l'unité nationale du royaume ».